

MEMORIAL

Journal Officiel
du Grand-Duché de
Luxembourg



MEMORIAL

Amtsblatt
des Großherzogtums
Luxemburg

RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 1247

15 mai 2014

SOMMAIRE

Action Holdings 1 (Lux) S.à r.l.	59833	Kalior Invest S.A.	59832
Action Investment GP (Lux) S.à r.l.	59833	Library Art Fund Advisory Company	59844
Allseeds Industrial S.A.	59821	LJ Management & Consulting	59832
Alma Grand SA	59821	Lut Laget Tax Audit & Accountancy	59837
C6 Ré	59828	LuxCo 113 S.à r.l.	59833
Collette Martine s.à r.l.	59811	Marble House Berlin Investment	59833
Combray S.A.	59810	NIGIPA Works Ltd.	59846
Convergys International Luxembourg ...	59812	OG Enterprises S.à r.l.	59850
Croma International Trading S.A.	59810	Opera Gallery Services S.A.	59851
CWEI (Luxembourg) Power S.à r.l.	59829	Opus Finance S.à r.l.	59853
ECE Real Estate Partners S.à r.l.	59829	Orbi Financial	59854
Edmond de Rothschild Euroopportunities RCI II S.à r.l.	59810	Orlandia S.A.	59849
Ellypto S.A.	59822	Otto Colmesch G.m.b.H.	59854
E.T.T. European Trade and Transport S.A.	59811	Outlet Site JV S.à r.l.	59853
Euro-Play S.A.	59836	Prior Trading S.à r.l.	59850
Expectus Luxembourg S.à r.l.	59854	Private Equity Selection International (PE- SI) 2 S.A.	59852
FIL (Luxembourg) S.A.	59836	Quanlux S.à r.l.	59850
Fincompas S.A.	59838	Rockspring TransEuropean Properties V Holdings S.à r.l.	59851
Fruits et Légumes du Jardin S.A.	59845	R.S.W. Services Import/Export S.A.	59854
Hilonex S.à r.l.	59837	Rusnano Capital SICAR S.A.	59851
Isolation 2000 S.A.	59831	Solimoes S.A., SPF	59839
IVG Andel 16 Immobilien GmbH	59831	TETRABAT (Luxembourg) S.A.	59843
JL Partners	59844	VGD Experts-Comptables	59837

Croma International Trading S.A., Société Anonyme.

Capital social: EUR 32.000,00.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 12D, Impasse Drosbach.

R.C.S. Luxembourg B 89.813.

Il est porté à la connaissance:

- que le siège social de l'Administrateur délégué NATIONWIDE MANAGEMENT S.A., société inscrite au numéro RCS B 99746 est situé, suite à son transfert de siège du 16 décembre 2012, au 12D Impasse Drosbach, L-1882 Luxembourg.

Luxembourg, le 17 mars 2014.

Pour CROMA INTERNATIONAL TRADING S.A.

Référence de publication: 2014038716/14.

(140044665) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 mars 2014.

Combray S.A., Société Anonyme.

Capital social: EUR 32.000,00.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 12D, Impasse Drosbach.

R.C.S. Luxembourg B 81.066.

Il est porté à la connaissance:

- que le siège social de l'Administrateur délégué NATIONWIDE MANAGEMENT S.A., société inscrite au numéro RCS B 99746 est situé, suite à son transfert de siège du 16 décembre 2012, au 12D Impasse Drosbach, L-1882 Luxembourg.

Luxembourg, le 17 mars 2014.

Pour COMBRAY S.A.

Référence de publication: 2014038710/14.

(140044667) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 mars 2014.

Edmond de Rothschild Euroopportunities RCI II S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2535 Luxembourg, 20, boulevard Emmanuel Servais.

R.C.S. Luxembourg B 154.109.

Il résulte d'une cession de parts sociales intervenue le 16 décembre 2013 entre:

Cariad S.a r.l., une société à responsabilité limitée constituée selon les lois du Grand-Duché du Luxembourg, enregistrée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, sous le numéro B 166 051 et ayant son siège social au 30, rue F. Seimetz, L-2531 Luxembourg

transfère l'entière part de ces parts sociales, à savoir, 12,500 parts sociales de catégorie 2 à:

Cariad S.C., une société constituée selon les lois Françaises, enregistrée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Paris, sous le numéro 752 287 995 et ayant son siège social au 5 rue Mesnil, F-75116 Paris, France.

La répartition des parts sociales est désormais la suivante:

CFSH Luxembourg	56,250 parts sociales de catégorie 2
CFSH Luxembourg	40,000 parts sociales de catégorie 1
Blaitière S.A.S.	10,500 parts sociales de catégorie 2
Pierre Rousseau	4,500 parts sociales de catégorie 2
Cariad S.C.	12,500 parts sociales de catégorie 2
Samuel Pinto	23,500 parts sociales de catégorie 2
Laure Lamm-Coutard	6,000 parts sociales de catégorie 2
Jérémie Melin	6,750 parts sociales de catégorie 2
Eric Popard	5,000 parts sociales de catégorie 2

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 17 Mars 2014.

Référence de publication: 2014038749/26.

(140045037) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 mars 2014.

E.T.T. European Trade and Transport S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 8, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 27.759.

—

Extrait des résolutions prises lors de l'assemblée générale extraordinaire tenue le 25 octobre 2013

L'assemblée générale prend note de la démission de Maître Jean-Marie VERLAINE de son poste d'administrateur intervenue en date du 25 octobre 2013.

L'assemblée générale décide de nommer aux fonctions d'administrateur Monsieur Marc BODELET demeurant professionnellement au 8 Boulevard Royal L-2449 Luxembourg.

Monsieur Marc BODELET terminera le mandat de son prédécesseur.

Luxembourg, le 25 octobre 2013.

Pour E.T.T. EUROPEAN TRADE AND TRANSPORT S.A.

Signature

Référence de publication: 2014038740/16.

(140044923) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 mars 2014.

Collette Martine s.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-9217 Diekirch, 8, rue du Curé.

R.C.S. Luxembourg B 175.995.

—

DISSOLUTION

L'an deux mil quatorze, le dix-sept février,

Par-devant Maître Camille MINES, notaire de résidence à Capellen,

A comparu:

Madame Martine COLLETTE, commerçante, née à Diekirch le 06 mars 1963, demeurant à L-9170 Mertzig, 3, Um Bierg.

Laquelle, es-qualité qu'elle agit, a déclaré:

Qu'elle est la seule associée de la société à responsabilité limitée COLLETTE MARTINE s.à r.l. avec siège à L-9217 Diekirch, 8, rue du Curé, constituée par acte du notaire instrumentaire en date du 08 mars 2013, publié au Mémorial C numéro 725 du 26 mars 2013, inscrite au Registre de Commerce de Luxembourg sous le numéro B 175.995 et dont les statuts n'ont pas encore été modifiés.

Que la société a cessé toute activité commerciale.

Que les comptes sociaux sont parfaitement connus de l'associée et sont approuvés par elle.

Que tout le passif de la société a été apuré et que tout l'actif a été distribué à l'associée.

Que la comparante n'a plus de revendication envers la société.

Ceci approuvé, la comparante a pris à l'unanimité les résolutions suivantes:

1. La société COLLETTE MARTINE s.à r.l. est dissoute et liquidée avec effet immédiat.
2. Pour autant que de besoin, Madame Martine COLLETTE, préqualifiée, est à considérer comme liquidateur, qui est également personnellement et solidairement responsable des frais des présentes.
3. Les documents de la société seront conservés pendant un délai de cinq ans au domicile de l'associée à L-9170 Mertzig, 3, Um Bierg.
4. Au cas où, par impossible, une dette ou une créance aurait échappé au liquidateur, l'associée susdite en supporterait les frais ou en ferait le bénéfice.

Dont acte, fait et passé à Capellen, en l'étude du notaire instrumentant.

Et après lecture faite et interprétation donnée de tout ce qui précède à la comparante, connue du notaire par nom, prénom, état et demeure, elle a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: M. COLLETTE, C. MINES.

Enregistré à Capellen, le 18 février 2014. Relation: CAP/2014/615. Reçu soixante-quinze euros 75,-€

Le Receveur (signé): I. Neu.

Pour copie conforme,

Capellen, le 25 février 2014.

Référence de publication: 2014038709/38.

(140044976) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 mars 2014.

Convergys International Luxembourg, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1931 Luxembourg, 13-15, avenue de la Liberté.

R.C.S. Luxembourg B 185.146.

—
STATUTES

In the year two thousand and fourteen, on the twentieth day of the month of February;

Before Us Me Carlo WERSANDT, notary residing in Luxembourg (Grand Duchy of Luxembourg), undersigned;

THERE APPEARED:

CONVERGYS CUSTOMER MANAGEMENT C.V., a company organized under the laws of the Netherlands, with its registered address at Graadt van Roggenweg 328, 3531AH Utrecht, registered with the Trade Register ("Kamer van Koophandel") under number 59560495,

here represented by Mr. Bryan C. WHEATLEY, lawyer, professionally residing in 45202 Cincinnati (Ohio), 201 East Fourth Street (United States of America), by virtue of a power of attorney, given under private seal.

Said proxy, after having been initialled ne varietur by the proxyholder of the appearing party and by the undersigned notary, shall remain attached to the present deed, and be submitted with this deed to the registration authorities.

Such appearing party, in the capacity in which it acts, has requested the undersigned notary, to state as follows the articles of association of a private limited liability company (société à responsabilité limitée), which is hereby incorporated.

I. Name - Registered office - Object - Duration

Art. 1. Name. The name of the company is CONVERGYS INTERNATIONAL LUXEMBOURG (the Company). The Company is a private limited liability company (société à responsabilité limitée) governed by the laws of the Grand Duchy of Luxembourg and, in particular, the law of August 10, 1915, on commercial companies, as amended (the Law), and these articles of incorporation (the Articles).

Art. 2. Registered office.

2.1. The registered office of the Company is established in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg. It may be transferred within the municipality by a resolution of the board of managers (the Board). The registered office may be transferred to any other place in the Grand Duchy of Luxembourg by a resolution of the shareholders, acting in accordance with the conditions prescribed for the amendment of the Articles.

2.2. Branches, subsidiaries or other offices may be established in the Grand Duchy of Luxembourg or abroad by a resolution of the Board. Where the Board determines that extraordinary political or military developments or events have occurred or are imminent and that these developments or events may interfere with the normal activities of the Company at its registered office, or with the ease of communication between such office and persons abroad, the registered office may be temporarily transferred abroad until the complete cessation of these circumstances. Such temporary measures have no effect on the nationality of the Company, which, notwithstanding the temporary transfer of its registered office, remains a Luxembourg incorporated company.

Art. 3. Corporate object.

3.1. The purpose of the Company is the acquisition of participations, in Luxembourg or abroad, in any companies or enterprises in any form whatsoever and the management of such participations. The Company may in particular acquire by subscription, purchase and exchange or in any other manner any stock, shares and other participation securities, bonds, debentures, certificates of deposit and other debt instruments and more generally, any securities and financial instruments issued by any public or private entity. It may participate in the creation, development, management and control of any company or enterprise. It may further invest in the acquisition and management of a portfolio of patents or other intellectual property rights of any nature or origin.

3.2. The Company may also borrow in any form, except by way of public offer. It may issue, by way of private placement only, notes, bonds and any kind of debt and equity securities. The Company may lend funds including, without limitation, the proceeds of any borrowings, to its subsidiaries, affiliated companies and any other companies. The Company may also give guarantees and pledge, transfer, encumber or otherwise create and grant security over all or some of its assets to guarantee its own obligations and those of any other company, and, generally, for its own benefit and that of any other company or person. For the avoidance of doubt, the Company may not carry out any regulated activities of the financial sector without having obtained the required authorization.

3.3. The Company may use any techniques and instruments to efficiently manage its investments and to protect itself against credit risks, currency exchange exposure, interest rate risks and other risks.

3.4. The Company may carry out any commercial, financial or industrial operations and any transactions with respect to real estate or movable property which, directly or indirectly, favor or relate to its corporate object.

Art. 4. Duration.

4.1. The Company is formed for an unlimited duration.

4.2. The Company is not dissolved by reason of the death, suspension of civil rights, incapacity, insolvency, bankruptcy or any similar event affecting one or several shareholders.

II. Capital - Shares

Art. 5. Capital.

5.1. The share capital is set at seventeen thousand two hundred dollars (USD 17,200), represented by seventeen thousand two hundred (17,200) shares in registered form, having a par value of one dollar (USD 1) each, all subscribed and fully paid-up.

5.2. The share capital may be increased or decreased in one or several times by a resolution of the shareholders, acting in accordance with the conditions prescribed for the amendment of the Articles.

Art. 6. Shares.

6.1. The shares are indivisible and the Company recognizes only one (1) owner per share.

6.2. Shares are freely transferable among shareholders.

Where the Company has a sole shareholder, shares are freely transferable to third parties. Where the Company has more than one (1) shareholder, the transfer of shares (inter vivos) to third parties is subject to the prior approval of the shareholders representing at least three-quarters (3/4) of the share capital. The requirements of articles 189 and 190 of the Law will apply.

A share transfer is only binding upon the Company or third parties following a notification to, or acceptance by, the Company in accordance with article 1690 of the Civil Code.

6.3. A register of shareholders is kept at the registered office and may be examined by each shareholder upon request.

6.4. The Company may redeem its own shares provided that the Company has sufficient distributable reserves for that purpose or if the redemption results from a reduction of the Company's share capital.

6.5. Each share entitles to a fraction of the corporate assets and profits of the Company in direct proportion to the number of shares in existence.

III. Management - Representation

Art. 7. Appointment and Removal of managers.

7.1. The Company is managed by the Board composed at least by two class A and two class B managers. Class A and class B managers are appointed by a resolution of the shareholders, which sets the term of their office. The managers need not be shareholders.

7.2. The managers may be removed at any time (with or without cause) by a resolution of the shareholders.

Art. 8. Board.

8.1. Powers of the Board

(i) All powers not expressly reserved to the shareholder(s) by the Law or the Articles fall within the competence of the Board, who has all powers to carry out and approve all acts and operations consistent with the corporate object.

(ii) Special and limited powers may be delegated for specific matters to one or more agents by the Board.

8.2. Procedure

(i) The Board meets upon the request of any manager, at the place indicated in the convening notice which, in principle, is in the Grand Duchy of Luxembourg.

(ii) Written notice of any meeting of the Board is given to all managers at least twenty-four (24) hours in advance, except in case of emergency, the nature and circumstances of which are set forth in the notice of the meeting.

(iii) No notice is required if all members of the Board are present or represented and if they state to have full knowledge of the agenda of the meeting. Notice of a meeting may also be waived by a manager, either before or after a meeting. Separate written notices are not required for meetings that are held at times and places indicated in a schedule previously adopted by the Board.

(iv) A manager may grant a power of attorney to another manager in order to be represented at any meeting of the Board.

(v) The Board may validly deliberate and act only if a majority of its members is present or represented. Resolutions of the Board shall be validly taken by a majority of the votes of the managers present or represented. The resolutions of the Board are recorded in minutes signed by the chairman of the meeting or, if no chairman has been appointed, by all the managers present or represented.

(vi) Any manager may participate in any meeting of the Board by telephone or video conference or by any other means of communication allowing all the persons taking part in the meeting to identify, hear and speak to each other. The participation by these means is deemed equivalent to a participation in person at a meeting duly convened and held.

(vii) Circular resolutions signed by all the managers (the Managers Circular Resolutions), are valid and binding as if passed at a Board meeting duly convened and held and bear the date of the last signature.

8.3. Representation

(i) The Company shall be bound towards third parties in all matters by the joint signatures of two (2) managers, including one class A manager and one class B manager.

(ii) The Company is also bound towards third parties by the signature of any persons to whom special powers have been delegated.

Art. 9. Sole manager.

9.1. If the Company is managed by a sole manager, any reference in the Articles to the Board or the managers is to be read as a reference to such sole manager, as appropriate.

9.2. The Company is bound towards third parties by the signature of the sole manager.

9.3. The Company is also bound towards third parties by the signature of any persons to whom special powers have been delegated.

Art. 10. Liability of the managers. The managers may not, by reason of their mandate, be held personally liable for any commitments validly made by them in the name of the Company, provided such commitments comply with the Articles and the Law.

IV. Shareholder(s)

Art. 11. General meetings of shareholders and Shareholders circular resolutions.

11.1. Powers and voting rights

(i) Resolutions of the shareholders are adopted at a general meeting of shareholders (the General Meeting) or by way of circular resolutions (the Shareholders Circular Resolutions).

(ii) Where resolutions are to be adopted by way of Shareholders Circular Resolutions, the text of the resolutions is sent to all the shareholders, in accordance with the Articles. Shareholders Circular Resolutions signed by all the shareholders owning more than one-half (1/2) of the share capital are valid and binding as if passed at a General Meeting duly convened and held and bear the date of the last signature.

(iii) Each share entitles to one (1) vote.

11.2. Notices, quorum, majority and voting procedures

(i) The shareholders are convened to General Meetings or consulted in writing at the initiative of any manager or shareholders representing more than one-half (1/2) of the share capital.

(ii) Written notice of any General Meeting is given to all shareholders at least eight (8) days in advance of the date of the meeting, except in case of emergency, the nature and circumstances of which are set forth in the notice of the meeting.

(iii) General Meetings are held at such place and time specified in the notices.

(iv) If all the shareholders are present or represented and consider themselves as duly convened and informed of the agenda of the meeting, the General Meeting may be held without prior notice.

(v) A shareholder may grant a written power of attorney to another person, whether or not a shareholder, in order to be represented at any General Meeting.

(vi) Resolutions to be adopted at General Meetings or by way of Shareholders Circular Resolutions are passed by shareholders owning more than one-half (1/2) of the share capital.

If this majority is not reached at the first General Meeting or first written consultation, the shareholders are convened by registered letter to a second General Meeting or consulted a second time and the resolutions are adopted at the General Meeting or by Shareholders Circular Resolutions by a majority of the votes cast, regardless of the proportion of the share capital represented.

(vii) The Articles are amended with the consent of a majority (in number) of shareholders owning at least three-quarters (3/4) of the share capital.

(viii) Any change in the nationality of the Company and any increase of a shareholder's commitment in the Company require the unanimous consent of the shareholders.

Art. 12. Sole shareholder.

12.1. Where the number of shareholders is reduced to one (1), the sole shareholder exercises all powers conferred by the Law to the General Meeting.

12.2. Any reference in the Articles to the shareholders and the General Meeting or to Shareholders Circular Resolutions is to be read as a reference to such sole shareholder or the resolutions of the latter, as appropriate.

12.3. The resolutions of the sole shareholder are recorded in minutes or drawn up in writing

V. Annual accounts - Allocation of profits - Supervision

Art. 13. Financial year and Approval of annual accounts.

13.1. The financial year begins on the first (1) of January and ends on the thirty-first (31) of December of each year.

13.2. Each year, the Board prepares the balance sheet and the profit and loss account, as well as an inventory indicating the value of the Company's assets and liabilities, with an annex summarizing the Company's commitments and the debts of the manager(s) and shareholders towards the Company.

13.3. Each shareholder may inspect the inventory and the balance sheet at the registered office.

13.4. The balance sheet and profit and loss account are approved at the annual General Meeting or by way of Shareholders Circular Resolutions within six (6) months from the closing of the financial year.

Art. 14. Reviseur(s) d'entreprises agree(s).

14.1. In accordance with article 200 of the Law, the Company needs only to be audited by a statutory auditor (commissaire) if it has more than 25 (twenty-five) shareholders. An external auditor (reviseur(s) d'entreprises agree(s)) needs to be appointed, whenever the exemption provided by article 69 (2) of the Luxembourg act dated 19 December 2002 on the trade and companies register and on the accounting and financial accounts of the companies does not apply.

14.2. The shareholders appoint the commissaire or the reviseur(s) d'entreprises agree(s), if any, and determine their number, remuneration and the term of their office, which may not exceed six (6) years. The commissaire or the reviseur(s) d'entreprises agree(s), as the case may be if any, may be re-appointed.

Art. 15. Allocation of profits.

15.1. From the annual net profits of the Company, five per cent (5%) is allocated to the reserve required by Law. This allocation ceases to be required when the legal reserve reaches an amount equal to ten per cent (10%) of the share capital.

15.2. The shareholders determine how the balance of the annual net profits is allocated. It may allocate such balance to the payment of a dividend, transfer such balance to a reserve account or carry it forward in accordance with applicable legal provisions.

15.3. Interim dividends may be distributed, at any time, under the following conditions:

(i) interim accounts are drawn up by the Board;

(ii) these interim accounts show that sufficient profits and other reserves (including share premium) are available for distribution; it being understood that the amount to be distributed may not exceed profits made since the end of the last financial year for which the annual accounts have been approved, if any, increased by carried forward profits and distributable reserves, and decreased by carried forward losses and sums to be allocated to the legal reserve;

(iii) the decision to distribute interim dividends must be taken by the Board within two (2) months from the date of the interim accounts;

(iv) the rights of the creditors of the Company are not threatened, taking into account the assets of the Company; and

(v) where the interim dividends paid exceed the distributable profits at the end of the financial year, the shareholders must refund the excess to the Company.

VI. Dissolution - Liquidation

Art. 16.

16.1. The Company may be dissolved at any time, by a resolution of the shareholders, adopted with the consent of a majority (in number) of shareholders owning at least three-quarters of the share capital. The shareholders appoint one or several liquidators, who need not be shareholders, to carry out the liquidation and determine their number, powers and remuneration. Unless otherwise decided by the shareholders, the liquidators have the broadest powers to realize the assets and pay the liabilities of the Company.

16.2. The surplus after the realization of the assets and the payment of the liabilities is distributed to the shareholders in proportion to the shares held by each of them.

VII. General provisions

Art. 17.

17.1. Notices and communications are made or waived and the Managers Circular Resolutions as well as the Shareholders Circular Resolutions are evidenced in writing, by telegram, telefax, e-mail or any other means of electronic communication.

17.2. Powers of attorney are granted by any of the means described above. Powers of attorney in connection with Board meetings may also be granted by a manager in accordance with such conditions as may be accepted by the Board.

17.3. Signatures may be in handwritten or electronic form, provided they fulfill all legal requirements to be deemed equivalent to handwritten signatures. Signatures of the Managers Circular Resolutions, the resolutions adopted by the Board by telephone or video conference and the Shareholders Circular Resolutions, as the case may be, are affixed on one original or on several counterparts of the same document, all of which taken together constitute one and the same document.

17.4. All matters not expressly governed by the Articles are determined in accordance with the law and, subject to any non waivable provisions of the Law, any agreement entered into by the shareholders from time to time.

Subscription and Payment

The Articles thus having been established, the seventeen thousand two hundred (17,200) shares have been subscribed by the sole shareholder, the company CONVERGYS CUSTOMER MANAGEMENT C.V., pre-designated and represented as said before, and fully paid up by the aforesaid subscriber by payment in cash, so that the amount of USD 17,200 (seventeen thousand two hundred dollars) is from this day on at the free disposal of the Company, as it has been proved to the officiating notary by a bank certificate, who states it expressly.

Transitory Provisions

The first financial year shall begin today and it shall end on 31 December 2014.

Estimate of costs

The expenses, costs, remunerations and charges in any form whatsoever, which shall be borne by the Company as a result of the present deed are estimated to be approximately one thousand Euros (EUR 1,000.-).

Resolutions taken by the sole shareholder

The aforementioned appearing party, representing the whole of the subscribed share capital, has adopted the following resolutions as sole shareholder:

1. the number of managers is set at 4 (four), divided into two classes.

The Sole Shareholder appoints as class A managers:

Bryan C. WHEATLEY, lawyer, born the 16th of June 1970, in Detroit (Michigan) (United States of America), residing professionally in 45202 Cincinnati (Ohio), 201 East Fourth Street (United States of America); and

Tammy L. ROHRER, corporate secretary, born the 27th of August 1960, in Cincinnati (Ohio) (United States of America), residing professionally in 45202 Cincinnati (Ohio), 201 East Fourth Street (United States of America).

The Sole Shareholder appoints as class B managers:

Abdelhakim CHAGAAR, accountant, born the 3rd of March 1979, in Mont-Saint-Martin (France), residing professionally in L-1931 Luxembourg, 13-15, avenue de la Liberté; and

Giuseppe DI MODICA, accountant, born the 31st of May 1974, in Enna (Italy), residing professionally in L-1931 Luxembourg, 13-15, avenue de la Liberté.

2. the registered office is established at 13-15, avenue de la Liberté, L-1931 Luxembourg.

Statement

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing party, the present deed is worded in English, followed by a French version; at the request of the same appearing party, in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will be prevailing.

WHEREOF, this deed has been signed in Luxembourg, on the date at the beginning of this document.

The document having been read to the proxy holder of the appearing party, said proxy holder signed with us, the notary, the present original deed.

Suit la version française du texte qui précède:

L'an deux mille quatorze, le vingtième jour du mois de février;

Pardevant Nous Maître Carlo WERSANDT, notaire de résidence à Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg), soussigné;

A COMPARU:

CONVERGYS CUSTOMER MANAGEMENT C.V., une société organisée sous les lois des Pays-Bas, établie et ayant son siège social à Graadt van Roggenweg 328, 3531AH Utrecht, inscrite au Registre de Commerce ("Kamer van Koophandel") sous le numéro 59560495,

ici représentée par Monsieur Bryan C. WHEATLEY, avocat, demeurant professionnellement à 45202 Cincinnati (Ohio), 201 East Fourth Street (Etats-Unis d'Amérique), en vertu d'une procuration donnée sous seing privé.

Ladite procuration, après avoir été signée «ne varietur» par le mandataire du comparant et par le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Ladite partie comparante, aux termes de la capacité avec laquelle elle agit, a requis le notaire instrumentant d'arrêter ainsi qu'il suit les statuts d'une société à responsabilité limitée qu'elle déclare constituer.

I. Dénomination - Siège social - Objet - Durée

Art. 1^{er}. Dénomination. Le nom de la société est CONVERGYS INTERNATIONAL LUXEMBOURG (la Société). La Société est une société à responsabilité limitée régie par les lois du Grand-Duché de Luxembourg, et en particulier

par la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée (la Loi), ainsi que par les présents statuts (les Statuts).

Art. 2. Siège social.

2.1. Le siège social de la Société est établi à Luxembourg-Ville, Grand-Duché de Luxembourg. Il peut être transféré dans la commune par décision du conseil de gérance (le Conseil). Le siège social peut être transféré en tout autre endroit du Grand-Duché de Luxembourg par une résolution des associés, agissant selon les modalités requises pour la modification des Statuts.

2.2. Des succursales, filiales ou autres bureaux peuvent être créés tant au Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger par décision du Conseil. Lorsque le Conseil estime que des développements ou événements extraordinaires d'ordre politique ou militaire se sont produits ou sont imminents, et que ces développements ou événements sont de nature à compromettre les activités normales de la Société à son siège social, ou la communication aisée entre le siège social et l'étranger, le siège social peut être transféré provisoirement à l'étranger, jusqu'à cessation complète de ces circonstances. Ces mesures provisoires n'ont aucun effet sur la nationalité de la Société qui, nonobstant le transfert provisoire de son siège social, reste une société luxembourgeoise.

Art. 3. Objet social.

3.1. L'objet de la Société est la prise de participations, tant au Luxembourg qu'à l'étranger, dans toutes sociétés ou entreprises sous quelque forme que ce soit, et la gestion de ces participations. La Société peut notamment acquérir par souscription, achat et échange ou de toute autre manière tous titres, actions et autres valeurs de participation, obligations, créances, certificats de dépôt et autres instruments de dette, et plus généralement, toutes valeurs mobilières et instruments financiers émis par toute entité publique ou privée. Elle peut participer à la création, au développement, à la gestion et au contrôle de toute société ou entreprise. Elle peut en outre investir dans l'acquisition et la gestion d'un portefeuille de brevets ou d'autres droits de propriété intellectuelle de quelque nature ou origine que ce soit.

3.2. La Société peut emprunter sous quelque forme que ce soit, sauf par voie d'offre publique. Elle peut procéder, uniquement par voie de placement privé, à l'émission de billets à ordre, d'obligations et de titres et instruments de toute autre nature. La Société peut prêter des fonds, y compris notamment, les revenus de tous emprunts, à ses filiales, sociétés affiliées ainsi qu'à toutes autres sociétés. La Société peut également consentir des garanties et nantir, céder, grever de charges ou autrement créer et accorder des sûretés sur toute ou partie de ses actifs afin de garantir ses propres obligations et celles de toute autre société et, de manière générale, en sa faveur et en faveur de toute autre société ou personne. En tout état de cause, la Société ne peut effectuer aucune activité réglementée du secteur financier sans avoir obtenu l'autorisation requise.

3.3. La Société peut employer toutes les techniques et instruments nécessaires à une gestion efficace de ses investissements et à sa protection contre les risques de crédit, les fluctuations monétaires, les fluctuations de taux d'intérêt et autres risques.

3.4. La Société peut effectuer toutes les opérations commerciales, financières ou industrielles et toutes les transactions concernant des biens immobiliers ou mobiliers qui, directement ou indirectement, favorisent ou se rapportent à son objet social.

Art. 4. Durée.

4.1. La Société est formée pour une durée indéterminée.

4.2. La Société n'est pas dissoute en raison de la mort, de la suspension des droits civils, de l'incapacité, de l'insolvabilité, de la faillite ou de tout autre événement similaire affectant un ou plusieurs associés.

II. Capital - Parts sociales

Art. 5. Capital.

5.1. Le capital social est fixé à dix-sept mille deux cents dollars (USD 17.200) représenté par dix-sept mille deux cents (17.200) parts sociales sous forme nominative, ayant une valeur nominale d'un dollar (USD 1) chacune, toutes souscrites et entièrement libérées.

5.2. Le capital social peut être augmenté ou réduit à une ou plusieurs reprises par une résolution des associés, adoptée selon les modalités requises pour la modification des Statuts.

Art. 6. Parts sociales.

6.1. Les parts sociales sont indivisibles et la Société ne reconnaît qu'un (1) seul propriétaire par part sociale.

6.2. Les parts sociales sont librement cessibles entre associés.

Lorsque la Société a un associé unique, les parts sociales sont librement cessibles aux tiers. En application des dispositions des articles 189 et 190 de la Loi, lorsque la Société a plus d'un (1) associé, la cession des parts sociales (inter vivos) à des tiers est soumise à l'accord préalable des associés représentant au moins les trois-quarts (3/4) du capital social.

Une cession de parts sociales n'est opposable à l'égard de la Société ou des tiers, qu'après avoir été notifiée à la Société ou acceptée par celle-ci conformément à l'article 1690 du Code Civil.

6.3. Un registre des associés est tenu au siège social et peut être consulté à la demande de chaque associé.

6.4. La Société peut racheter ses propres parts sociales à condition que la Société ait des réserves distribuables suffisantes à cet effet ou que le rachat résulte de la réduction du capital social de la Société.

6.5. Chaque part sociale donne un droit proportionnel aux actifs et profits de la société par rapport au nombre total des parts sociales.

III Gérance - Représentation

Art. 7. Nomination et Révocation des gérants.

7.1 La Société est gérée par le Conseil composé d'au moins deux (2) gérants de classe A et deux (2) gérants de classe B. Les gérants de classe A et de classe B sont nommés par une résolution des associés, qui fixe la durée de leur mandat. Les gérants ne doivent pas nécessairement être associés.

7.2 Les gérants sont révocables à tout moment (avec ou sans raison) par une décision des associés.

Art. 8. Le Conseil.

8.1. Pouvoirs du Conseil

(i) Tous les pouvoirs non expressément réservés par la Loi ou les Statuts à l'associé ou aux associés relèvent de la compétence du Conseil, qui a tous les pouvoirs pour effectuer et approuver tous les actes et opérations conformes à l'objet social.

(ii) Des pouvoirs spéciaux et limités peuvent être délégués par le Conseil à un ou plusieurs agents pour des tâches spécifiques.

8.2. Procédure

(i) Le Conseil se réunit sur convocation de tout gérant au lieu indiqué dans l'avis de convocation qui se situe, en principe, au Grand-Duché de Luxembourg.

(ii) Il est donné à tous les gérants une convocation écrite de toute réunion du Conseil au moins vingt-quatre (24) heures à l'avance, sauf en cas d'urgence, auquel cas la nature et les circonstances de cette urgence sont mentionnées dans la convocation à la réunion.

(iii) Aucune convocation n'est requise si tous les membres du Conseil sont présents ou représentés et s'ils déclarent avoir eu parfaite connaissance de l'ordre du jour de la réunion.

Un gérant peut également renoncer à la convocation à une réunion, que ce soit avant ou après ladite réunion. Des convocations écrites séparées ne sont pas exigées pour des réunions se tenant aux lieux et aux heures fixés dans un calendrier préalablement adopté par le Conseil.

(iv) Un gérant peut donner une procuration à un autre gérant afin d'être représenté à toute réunion du Conseil.

(v) Le Conseil ne peut délibérer et agir valablement que si la majorité de ses membres sont présents ou représentés. Les décisions du Conseil sont valablement adoptées à la majorité des voix des gérants présents ou représentés. Les décisions du Conseil sont consignées dans des procès-verbaux signés par le président de la réunion ou, si aucun président n'a été nommé, par tous les gérants présents ou représentés.

(vi) Tout gérant peut participer à toute réunion du Conseil par téléphone ou visioconférence ou par tout autre moyen de communication initié depuis le Grand-Duché de Luxembourg permettant à l'ensemble des personnes participant à la réunion de s'identifier, de s'entendre et de se parler. La participation par un de ces moyens équivaut à une participation en personne à une réunion valablement convoquée et tenue. (vii) Des résolutions circulaires signées par tous les gérants (les Résolutions Circulaires des Gérants) sont valables et engagent la Société comme si elles avaient été adoptées lors d'une réunion du Conseil valablement convoquée et tenue et portent la date de la dernière signature.

8.3. Représentation

(i) La Société est engagée vis-à-vis des tiers en toutes circonstances par les signatures conjointes de deux (2) gérants, dont obligatoirement celle d'un gérant de classe A et celle d'un gérant de classe B.

(ii) La Société est également engagée vis-à-vis des tiers par la signature de toutes personnes à qui des pouvoirs spéciaux ont été délégués.

Art. 9. Gérant unique.

9.1. Si la Société est gérée par un gérant unique, toute référence dans les Statuts au Conseil ou aux gérants doit être considérée, le cas échéant, comme une référence au gérant unique.

9.2. La Société est engagée vis-à-vis des tiers par la signature du gérant unique.

9.3. La Société est également engagée vis-à-vis des tiers par la signature de toutes personnes à qui des pouvoirs spéciaux ont été délégués.

Art. 10. Responsabilité des gérants.

10.1. Les gérants ne contractent, à raison de leur fonction, aucune obligation personnelle concernant les engagements régulièrement pris par eux au nom de la Société, dans la mesure où ces engagements sont conformes aux Statuts et à la Loi.

IV. Associé(s)

Art. 11. Assemblées générales des associés et Résolutions circulaires des associés.

11.1. Pouvoirs et droits de vote

(i) Les résolutions des associés sont adoptées en assemblée générale des associés (l'Assemblée Générale) ou par voie de résolutions circulaires (les Résolutions Circulaires des Associés).

(ii) Lorsque les résolutions sont adoptées par Résolutions Circulaires des Associés, le texte des résolutions est communiqué à tous les associés, conformément aux Statuts. Les Résolutions Circulaires des Associés signées par tous les associés détenant plus de la moitié (1/2) du capital social sont valables et engagent la Société comme si elles avaient été adoptées lors d'une Assemblée Générale valablement convoquée et tenue et portent la date de la dernière signature.

(iii) Chaque part sociale donne droit à un (1) vote.

11.2. Convocations, quorum, majorité et procédure de vote

(i) Les associés sont convoqués aux Assemblées Générales ou consultés par écrit à l'initiative de tout gérant ou associé (s) représentant plus de la moitié (1/2) du capital social.

(ii) Une convocation écrite à toute Assemblée Générale est donnée à tous les associés au moins huit (8) jours avant la date de l'assemblée, sauf en cas d'urgence, auquel cas, la nature et les circonstances de cette urgence sont précisées dans la convocation à ladite assemblée.

(iii) Les Assemblées Générales seront tenues au lieu et heure précisés dans les convocations.

(iv) Si tous les associés sont présents ou représentés et se considèrent comme ayant été dûment convoqués et informés de l'ordre du jour de l'assemblée, l'Assemblée Générale peut se tenir sans convocation préalable.

(v) Un associé peut donner une procuration écrite à toute autre personne, associé ou non, afin d'être représenté à une Assemblée Générale.

(vi) Les décisions à adopter par l'Assemblée Générale ou par Résolutions Circulaires des Associés sont adoptées par les associés détenant plus de la moitié (1/2) du capital social.

Si cette majorité n'est pas atteinte à la première Assemblée Générale ou première consultation écrite, les associés sont convoqués par lettre recommandée à une seconde Assemblée Générale ou consultés une seconde fois, et les décisions sont adoptées par l'Assemblée Générale ou par Résolutions Circulaires des Associés à la majorité des voix exprimées, sans tenir compte de la proportion du capital social représenté.

(vii) Les Statuts sont modifiés avec le consentement de la majorité (en nombre) des associés détenant au moins les trois-quarts (3/4) du capital social.

(viii) Tout changement de nationalité de la Société ainsi que toute augmentation de l'engagement d'un associé dans la Société exige le consentement unanime des associés.

Art. 12. Associé unique.

12.1. Lorsque le nombre d'associés est réduit à un (1), l'associé unique exerce tous les pouvoirs conférés par la Loi à l'Assemblée Générale.

12.2. Toute référence dans les Statuts aux associés et à l'Assemblée Générale ou aux Résolutions Circulaires des Associés doit être considérée, le cas échéant, comme une référence à l'associé unique ou aux résolutions de ce dernier.

12.3. Les résolutions de l'associé unique sont consignées dans des procès-verbaux ou rédigées par écrit.

V. Comptes annuels - Affectation des bénéfices - Contrôle

Art. 13. Exercice social et Approbation des comptes annuels.

13.1. L'exercice social commence le premier (1) janvier et se termine le trente-et-un (31) décembre de chaque année.

13.2. Chaque année, le Conseil dresse le bilan et le compte de profits et pertes, ainsi qu'un inventaire indiquant la valeur des actifs et passifs de la Société, avec une annexe résumant les engagements de la Société ainsi que les dettes du ou des gérants et des associés envers la Société.

13.3. Tout associé peut prendre connaissance de l'inventaire et du bilan au siège social.

13.4. Le bilan et le compte de profits et pertes sont approuvés par l'Assemblée Générale annuelle ou par Résolutions Circulaires des Associés dans les six (6) mois de la clôture de l'exercice social.

Art. 14. Réviseur(s) d'entreprises.

14.1. Conformément aux dispositions de l'article 200 de la Loi, les opérations de la Société sont contrôlées par un commissaire, si elle a plus de 25 (vingt-cinq) actionnaires. Un ou plusieurs réviseurs d'entreprises agréé(s) seront nommés si l'exemption prévue par l'article 69 (2) de la loi du 19 décembre 2002 concernant le registre de commerce et des sociétés ainsi que la comptabilité et les comptes annuels des entreprises ne s'applique pas.

14.2. Les associés nomment le commissaire ou le(s) réviseur(s) d'entreprises agréé(s), s'il y a lieu, et déterminent leur nombre, leur rémunération et la durée de leur mandat, lequel ne peut dépasser six (6) ans. Le commissaire ou le(s) réviseur(s) d'entreprises agréé(s) peut/peuvent être renommé(s).

Art. 15. Affectation des bénéfices.

15.1. Cinq pour cent (5%) des bénéfices nets annuels de la Société sont affectés à la réserve requise par la Loi. Cette affectation cesse d'être exigée quand la réserve légale atteint dix pour cent (10%) du capital social.

15.2. Les associés décident de l'affectation du solde des bénéfices nets annuels. Ils peuvent allouer ce bénéfice au paiement d'un dividende, l'affecter à un compte de réserve ou le reporter en respectant les dispositions légales applicables.

15.3. Des acomptes sur dividendes peuvent être distribués à tout moment, aux conditions suivantes:

(i) des comptes intérimaires sont établis par le Conseil;

(ii) ces comptes intérimaires montrent que des bénéfices et autres réserves (en ce compris la prime d'émission) suffisants sont disponibles pour une distribution; étant entendu que le montant à distribuer ne peut excéder le montant des bénéfices réalisés depuis la fin du dernier exercice social dont les comptes annuels ont été approuvés, le cas échéant, augmenté des bénéfices reportés et des réserves distribuables, et réduit par les pertes reportées et les sommes à affecter à la réserve légale;

(iii) la décision de distribuer des acomptes sur dividendes doit être adoptée par le Conseil dans les deux (2) mois suivant la date des comptes intérimaires;

(iv) les droits des créanciers de la Société ne sont pas menacés, compte tenu des actifs de la Société; et

(v) si les acomptes sur dividendes distribués dépassent les bénéfices distribuables à la fin de l'exercice social, les associés doivent reverser l'excès à la Société.

VI. Dissolution - Liquidation

Art. 16.

16.1. La Société peut être dissoute à tout moment, par une résolution des associés adoptée par la majorité (en nombre) des associés détenant au moins les trois-quarts (3/4) du capital social. Les associés nomment un ou plusieurs liquidateurs, qui n'ont pas besoin d'être associés, pour réaliser la liquidation et déterminent leur nombre, pouvoirs et rémunération. Sauf décision contraire des associés, les liquidateurs sont investis des pouvoirs les plus étendus pour réaliser les actifs et payer les dettes de la Société.

16.2. Le boni de liquidation après la réalisation des actifs et le paiement des dettes est distribué aux associés proportionnellement aux parts sociales détenues par chacun d'entre eux.

VII. Dispositions générales

Art. 17.

17.1. Les convocations et communications, respectivement les renoncations à celles-ci, sont faites, et les Résolutions Circulaires des Gérants ainsi que les Résolutions Circulaires des Associés sont établies par écrit, télégramme, télécopie, e-mail ou tout autre moyen de communication électronique.

17.2. Les procurations sont données par tout moyen mentionné ci-dessus. Les procurations relatives aux réunions du Conseil peuvent également être données par un gérant conformément aux conditions acceptées par le Conseil.

17.3. Les signatures peuvent être sous forme manuscrite ou électronique, à condition de satisfaire aux conditions légales pour être assimilées à des signatures manuscrites. Les signatures des Résolutions Circulaires des Gérants, des résolutions adoptées par le Conseil par téléphone ou visioconférence et des Résolutions Circulaires des Associés, selon le cas, sont apposées sur un original ou sur plusieurs copies du même document, qui ensemble, constituent un seul et unique document.

17.4. Pour tous les points non expressément prévus par les Statuts, il est fait référence à la Loi et, sous réserve des dispositions légales d'ordre public, à tout accord conclu de temps à autre entre les associés.

Souscription et Libération

Les Statuts ayant été ainsi arrêtés, les dix-sept mille deux cents (17.200) parts sociales ont été souscrites par l'associée unique, la société CONVERGYS CUSTOMER MANAGEMENT C.V., pré-désignée et représentée comme dit ci-avant, et libérées entièrement par la souscriptrice prédite moyennant un versement en numéraire, de sorte que la somme USD 17,200 (dix-sept mille deux cents dollars) se trouve dès-à-présent à la libre disposition de la Société, ainsi qu'il en a été prouvé au notaire instrumentant par une attestation bancaire, qui le constate expressément.

Disposition Transitoire

Le premier exercice social commence aujourd'hui et finit le 31 décembre 2014.

Evaluation des frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution, s'élève à approximativement mille euros (EUR 1.000,-).

Résolutions prises par l'associé unique

La partie comparante pré-mentionnée, représentant l'intégralité du capital social souscrit, a pris les résolutions suivantes en tant qu'associée unique:

1. le nombre des gérants est fixé à 4 (quatre), divisé en deux classes.

L'Associé Unique nomme comme gérants classe A de la Société pour une période illimitée:

Monsieur Bryan C. WHEATLEY, avocat, né le 16 juin 1970, à Detroit (Michigan) (Etats-Unis d'Amérique), demeurant professionnellement à 45202 Cincinnati (Ohio), 201 East Fourth Street (Etats-Unis d'Amérique); et

Madame Tammy L. ROHRER, secrétaire générale, née le 27 août 1960, à Cincinnati (Ohio) (Etats-Unis d'Amérique), demeurant professionnellement à 45202 Cincinnati (Ohio), 201 East Fourth Street (Etats-Unis d'Amérique).

L'Associé Unique nomme comme gérants classe B de la Société pour une période illimitée:

Monsieur Abdelhakim CHAGAAR, comptable, né le 3 mars 1979 à Mont-Saint-Martin (France), demeurant professionnellement à L-1931 Luxembourg, 13-15, avenue de la Liberté; et

Monsieur Giuseppe DI MODICA, comptable, né le 31 mai 1974 à Enna (Italie), demeurant professionnellement à L-1931 Luxembourg, 13-15, avenue de la Liberté.

2. Le siège social de la société est établi à L-1931 Luxembourg, 13-15, avenue de la Liberté.

Déclaration

Le notaire soussigné, qui a personnellement la connaissance de la langue anglaise, déclare que la partie comparante l'a requis de documenter le présent acte en langue anglaise, suivi d'une version française, et, en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

DONT ACTE, passé à Luxembourg, à la date figurant au commencement de ce document.

Le document ayant été lu au mandataire de la partie comparante, ledit mandataire a signé avec nous notaire le présent acte.

Signé: B. C. WHEATLEY, C. WERSANDT.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 27 février 2014. LAC/2014/9047. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): Irène THILL.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée;

Luxembourg, le 10 mars 2014.

Référence de publication: 2014036908/513.

(140042172) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 mars 2014.

Allseeds Industrial S.A., Société Anonyme.

Capital social: USD 7.500.000,00.

Siège social: L-2220 Luxembourg, 560A, rue de Neudorf.

R.C.S. Luxembourg B 170.347.

Les comptes consolidés d'Allseeds S.A. pour la période se terminant au 30 juin 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 17 mars 2014.

Référence de publication: 2014038575/11.

(140044810) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 mars 2014.

Alma Grand SA, Société Anonyme Unipersonnelle.

Siège social: L-1246 Luxembourg, 4, rue Albert Borschette.

R.C.S. Luxembourg B 132.859.

Extrait des décisions du conseil d'administration prises par voie circulaire en date du 20 février 2014

En date du 20 février 2014, les membres du conseil d'administration, ont décidé à l'unanimité des voix de:

- transférer le siège social de la Société du 48, Boulevard Grande-Duchesse Charlotte 1330 Luxembourg, au 4, rue Albert Borschette, L-1246 Luxembourg, avec date effective au 1^{er} mars 2014.

La nouvelle adresse professionnelle de Jean-Marie Bettinger est la suivante: 42, rue de la Vallée L-2661 Luxembourg.

La nouvelle adresse professionnelle de Magali Fétique est la suivante: 42, rue de la Vallée L-2661 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 11 février 2014.

ALMA GRAND SA

Référence de publication: 2014038577/16.

(140044856) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 mars 2014.

Ellypto S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2330 Luxembourg, 128, boulevard de la Pétrusse.

R.C.S. Luxembourg B 185.234.

STATUTES

In the year two thousand fourteen, on the nineteenth day of February.

Before Maître Henri HELLINCKX, notary residing in Luxembourg, acting on behalf of Maître Paul DECKER, notary residing in Luxembourg, actually prevented, who will keep the original of the present deed.

There appeared:

“HIGH WEALTH INVESTMENTS INTERNATIONAL S.à r.l.”, a Luxembourg Limited Liability Company incorporated and existing under the laws of the Grand-Duchy of Luxembourg, having its registered seat 55 avenue de la Liberté, L-1931 Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade Register under nr B 154687,

here represented by Mrs Virginie PIERRU, notary clerk, residing professionally at Luxembourg, by virtue of proxy given under private seal on February 17th, 2014.

Such proxy, after having been signed "ne varietur" by the proxyholder and the undersigned notary, will remain attached to the present deed in order to be recorded with it.

Such appearing party, represented as aforesaid, has requested the undersigned notary to enact the following articles of incorporation (the Articles) of a company, which it declares to establish as follows:

Title I. Denomination, Registered office, Object, Duration,

Art. 1. There is established hereby a société anonyme under the name of “ELLYPTO S.A.”

Art. 2. The registered office of the corporation is established in Luxembourg.

The registered office may be transferred to any other place in the municipality by a decision of the sole director or the board of directors.

If extraordinary political or economic events occur or are imminent, which might interfere with the normal activities of the registered office, or with easy communication between the registered office and abroad, the registered office shall be declared to have been transferred abroad provisionally, until the complete cessation of such extraordinary events. Such provisional transfer, shall have no effect on the nationality of the company. Such declaration of the transfer of the registered office shall be made and brought to the attention of third parties by the organ of the corporation which is best situated for this purpose under such circumstances.

Art. 3. The corporation is established for an unlimited period.

Art. 4. The object of the Company is the holding of participations, in any form whatsoever, in Luxembourg companies and foreign companies and all other forms of investments, the acquisition by purchase, subscription, or in any other manner as well as the transfer by sale, exchange or otherwise of stock, bonds, debentures, notes and other securities of any kind, as well as the management, control and development of such participations.

The Company may also acquire, develop, promote, sell, manage and / or lease, and perform all operations related to real property, either in the Grand Duchy of Luxembourg or abroad, for its own account.

The company may participate in the establishment and development of any industrial or commercial enterprise and may lend its assistance to such company through loans, guarantees or otherwise. It may lend or borrow without interest, issue bonds and other acknowledgments of debts.

It can achieve its purpose directly or indirectly for itself or for third parties, alone or in combination by performing any operation which promotes its purpose or that of companies in which it holds directly or indirectly interests.

Generally, the company may take any controlling or monitoring and perform any operations that may have seemed useful in carrying out its purpose and aim.

Title II. Share capital, Shares.

Art. 5. The Company has an issued capital of four hundred and twenty thousand euro (EUR 420,000.00), divided into one thousand (1,000) shares with a par value of four hundred and twenty euros (EUR 420.00) each, divided into nine hundred (900) Class A voting shares and hundred (100) Class B nonvoting shares giving right to a preferential and cumulative dividend on top of normal dividend distribution.

The shares, whether they are Class A or Class B shares, will be either in the form of registered or in the form of bearer shares, at the option of shareholders, with the exception of those shares for which the law prescribes the registered form.

The Company may issue multiple share certificates.

Title III. Management

Art. 6. The corporation shall in case there is only one shareholder be managed by a sole director or by a board of directors, or in case there are two or more shareholders, be managed by a board of directors composed of at least three members, being either shareholders or not, who shall be appointed for a term not exceeding six years, by a general meeting of shareholders. The sole director or the board of directors may be re-elected and may be removed at any time by a general meeting of shareholders.

Art. 7. In case a board of directors exists, the directors shall elect from among its members a chairman.

A meeting of the board of directors shall be convened at any time upon call by the chairman or at the request of not less than two directors. The board of directors can only validly debate and take decisions if a majority of its members is present or represented by proxies and provided that at least two directors are physically present. Any decisions by the board of directors shall be adopted by a simple majority. The minutes of the meeting will be signed by all the directors present at the meeting.

One or more directors may participate in a meeting by means of a conference call or by any similar means of communication enabling thus several persons participating therein to simultaneously communicate with each other. Such participation shall be deemed equal to a physical presence at the meeting. Such a decision can be documented in a single document or in several separate documents having the same content signed by all the members having participated.

The board of directors may pass resolutions by circular means when expressing its approval in writing, by cable, telegram, telex or facsimile, e-mail or any other similar means of communication. The entirety will form the minutes giving evidence of the resolution. Such resolutions can be documented in a single document or in several separate documents having the same content signed by all the members of the board of directors.

Art. 8. The sole director or if applicable the board of directors shall have the broadest powers to perform all acts of administration and disposition in compliance with the corporate object stated in Article 4 hereof.

All powers not expressly reserved by law or by the present articles of association to a general meeting of shareholders, shall fall within the competence of the board of directors.

The sole director or if applicable the board of directors is authorized to decide and to distribute interim dividends at any time, under the following conditions:

1. The sole director or if applicable the board of directors will prepare interim statement of accounts which are the basis for the distribution of interim dividends;
2. These interim statement of accounts shows that sufficient funds are available for distribution, it being understood that the amount to be distributed may not exceed realized profits as per the end of the last fiscal year, increased by carried forward profits and distributable reserves but decreased by carried forward losses and sums to be allocated to a reserve in accordance with the Law or these Articles.

Art. 9. The corporation shall be bound in all circumstances by the signature of the sole director or in case more directors are appointed by the joint signature of any two directors or by the sole signature of the managing director (administrateur-délégué), notwithstanding the fact that special arrangements have been reached concerning the authorized signature in the case of a delegation of powers or proxies given by the board of directors pursuant to Article 10 hereof.

Art. 10. The board of directors may delegate its powers for the conduct of the daily management of the corporation, to one or more directors, who will be called managing directors (administrateurs-délégués).

The board of directors may also commit the management of all or part of the affairs of the corporation, to one or more managers, and give special powers for determined matters to one or more proxyholders. Such proxyholder or manager shall not be required to be a director or a shareholder.

Art. 11. Any litigation involving the corporation either as plaintiff or as defendant, will be handled in the name of the corporation by the Sole Director or if applicable by the board of directors, represented by its chairman or by a director delegated for such purpose.

Title IV. Supervision

Art. 12. The corporation shall be supervised by one or more statutory auditors, appointed by a general meeting of shareholders which shall fix their number, remuneration, and their term of office, such office not to exceed six years.

They may be re-elected and removed at any time.

Title V. General meeting

Art. 13. The annual general meeting of shareholders will be held in the commune of the registered office at the place specified in the convening notices on the 26th day June at 5:00 p.m.

If such day is a legal holiday, the annual general meeting will be held on the next following business day.

If all the shareholders are present or represented and if they declare that they have had knowledge of the agenda, the general meeting may take place without previous convening notices.

Each share gives the right to one vote and with regard to the Class B shares issued in accordance with article 44 of the law of 10th August 1915 on commercial companies, they only have a voting right in all the cases covered by article 46 of the said law on commercial companies.

Title VI. Accounting year, Allocation of profits

Art. 14. The accounting year of the corporation shall begin on the 1st of January and shall terminate on the 31st of December of each year.

Art. 15. After deduction of any and all expenses and amortizations of the corporation, the credit balance represents the net profits of the corporation. Of such net profit, five per cent (5%) shall be compulsorily appropriated for the legal reserve; such appropriation shall cease when the legal reserve amounts to ten per cent (10%) of the capital of the corporation, but shall be resumed until the reserve is entirely reconstituted if, at any time and for whatever reason, the legal reserve has fallen below the required ten per cent of the capital of the corporation (10%).

After such mandatory allocation to the legal reserve, the available amount of the net profit, upon proposal of either the Sole Director or if applicable the board of directors, will be at the disposal of the general meeting of the shareholders for further allocation.

For each financial year giving rise to a distribution of dividends on the available profits or reserves, the allocated amount will be paid out according to the following rank of priority:

- holders of Class B shares without voting right will be entitled to receive a preferential and cumulative dividend amounting to up to 160% of the nominal value of the Class B shares;
- in case the dividend distribution exceeds the preferential and cumulative dividend due to the holders of Class B shares, holders of both Class A shares and Class B shares will be entitled to receive such dividend surplus in the proportion of each holder's share participation into the share capital of the corporation.

Title VII. Dissolution, Liquidation

Art. 16. The corporation may be dissolved by a resolution of the general meeting of shareholders. The liquidation will be carried out by one or more liquidators, appointed by the general meeting of shareholders which will specify their powers and fix their remuneration.

Title VIII. General provisions

Art. 17. All matters not governed by these articles of association are to be construed in accordance with the law of August 10th 1915 on commercial companies and the amendments thereto.

Transitory provisions:

- 1.- The first business year begins today and ends on 31 December 2014.
- 2.- The first annual General Meeting will be held in 2015.

Subscription and liberation:

The Articles of the Company having thus been established, the appearing party "HIGH WEALTH INVESTMENTS INTERNATIONAL S.à r.l.", prenamed, represented as aforesaid, declares subscribe one thousand (1,000) shares representing the total share capital of the Company.

All these shares have been paid up by the aforesaid subscriber to an extent of one hundred per cent (100%) by payment in cash so that the amount of four hundred and twenty thousand euro (EUR 420,000.00) paid by the sole shareholder is from now on at the free disposal of the Company, evidence thereof having been given to the undersigned notary.

Expenses

The expenses, costs, remunerations or charges in any form whatsoever which shall be borne by the Company as a result of its formation are estimated at one thousand eight hundred nineteen euro (EUR 1,819.-).

Decisions of the sole shareholder:

The sole shareholder, represented as aforesaid and representing the whole of the share capital, passed the following resolutions:

1. The number of directors is fixed at three (3) and the number of statutory auditors at one (1).
 - a. The following persons are appointed directors
 - Mr Vincent DECALF, director, born in Lyon, (France) on the 7th of June 1962, residing at 3, rue de l'Orée du Bois, L-7215 Bereldange,
 - Mr Cédric ANTOINE, lawyer, born in Auxerre (France) on the 22nd of May 1982, residing professionally at 6 rue Dicks, L-1417 Luxembourg
 - Mrs Christine CARO, private employee, born in Verviers (Belgium) on the 18th February 1968, residing professionally at 128 Boulevard de la Pétrusse, L-2330 Luxembourg.

Their term of office will expire after the annual meeting of shareholders of the year 2019.

b. The following person is appointed statutory auditor:

“DATA GRAPHIC S.A.”, having its registered seat in L-2330 Luxembourg, 128, boulevard de la Pétrusse (RCS Luxembourg B 42.166).

The term of office will expire after the annual meeting of shareholders of the year 2019.

2.- The registered office of the company is established in L-2330 Luxembourg, 128, boulevard de la Pétrusse.

WHEREOF, the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing parties, the present deed is worded in English, followed by a French version; on request of the same appearing persons and in case of divergences between the English and the French text, the English version will be prevailing.

The document having been read in the language of the person appearing, known to the notary by surname, first name, civil status and residence, the said person appearing signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L’an deux mille quatorze, le dix-neuf février.

Par devant Maître Henri HELLINCKX, notaire de résidence à Luxembourg, agissant en remplacement de son confrère empêché Maître Paul DECKER, notaire résidant à Luxembourg, lequel dernier restera dépositaire de la minute.

A comparu:

«HIGH WEALTH INVESTMENTS INTERNATIONAL S.à r.l.», ayant son siège social au 55, avenue de la Liberté, L-1931 Luxembourg, immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le n° B 154687,

Ici représentée par Mlle Virginie PIERRU, clerc de notaire, demeurant professionnellement à Luxembourg, en vertu d’une procuration donnée sous seing privé en date du 17 février 2014.

Laquelle procuration, après avoir été paraphée «ne varietur» par la mandataire et le notaire instrumentant, restera annexée aux présentes pour les besoins de l’enregistrement.

La comparante, représentée comme ci-avant, a requis le notaire instrumentant de dresser les statuts (ci-après, les Statuts) d’une société anonyme qu’elle déclare constituer et dont elle a arrêté les statuts comme suit:

Titre I^{er} . Dénomination, Siège social, Objet, Durée

Art. 1^{er} . Il est formé une société anonyme sous la dénomination de «ELLYPTO S.A.»

Art. 2. Le siège de la société est établi dans la Commune de Luxembourg.

Il pourra être transféré dans tout autre lieu de la commune par simple décision de l’administrateur-unique ou du conseil d’administration.

Au cas où des événements extraordinaires d’ordre politique ou économique, de nature à compromettre l’activité normale au siège social ou la communication aisée de ce siège avec l’étranger se produiront ou seront imminents, le siège social pourra être déclaré transféré provisoirement à l’étranger, jusqu’à cessation complète de ces circonstances anormales.

Une telle décision n’aura d’effet sur la nationalité de la société. La déclaration de transfert du siège sera faite et portée à la connaissance des tiers par l’organe de la société qui se trouvera le mieux placé à cet effet dans les circonstances données.

Art. 3. La société est constituée pour une durée illimitée.

Art. 4. La société a pour objet la prise de participations sous quelque forme que ce soit dans d’autres entreprises et toutes autres formes de placement, l’acquisition par achat, souscription et toute autre manière ainsi que l’aliénation par vente, échange ou toute autre manière de toutes valeurs mobilières et de toutes espèces, l’administration, la supervision et le développement de ces participations.

La Société peut également acquérir, développer, promouvoir, vendre, gérer et/ou louer, et effectuer toutes les opérations liées à des biens immobiliers, soit au Grand-Duché de Luxembourg, soit à l’étranger, pour compte propre.

La société pourra prendre part à l’établissement et au développement de toute entreprise industrielle ou commerciale et pourra prêter son assistance à pareille entreprise au moyen de prêts, de garanties ou autrement. Elle pourra prêter ou emprunter avec ou sans intérêts, émettre des obligations et autres reconnaissances de dettes.

Elle peut réaliser son objet directement ou indirectement en nom propre ou pour compte de tiers, seule ou en association en effectuant toute opération de nature à favoriser ledit objet ou celui des sociétés dans lesquelles elle détient directement ou indirectement des participations.

D’une façon générale, la société pourra prendre toutes mesures de contrôle ou surveillance et effectuer toute opération qui peut lui paraître utile dans l’accomplissement de son objet et son but.

Titre II. Capital, Actions

Art. 5. La Société a un capital social émis de quatre cent-vingt mille euros (420.000,00 EUR), divisé en mille (1.000) actions d'une valeur nominale de quatre cent-vingt euros (420,00 EUR) chacune, divisées en neuf cents (900) actions de Classe A avec droit de vote et cent (100) actions de Classe B sans droit de vote, donnant droit à un dividende préférentiel et cumulatif au-delà de la distribution normale de dividende.

Les actions, qu'elles soient de Classe A ou de Classe B, sont soit nominatives soit au porteur, au choix de l'actionnaire, à l'exception des actions pour lesquelles la loi prévoit la forme nominative.

La Société pourra émettre des certificats nominatifs ou au porteur d'actions multiples.

Titre III. Administration

Art. 6. La société est administrée en cas d'un actionnaire unique par un administrateur unique ou par un conseil d'administration ou en cas de pluralité d'actionnaires par un conseil d'administration, composé de trois membres au moins, actionnaires ou non, nommés pour un terme qui ne peut excéder six années, par l'assemblée générale des actionnaires. L'administrateur unique ou les membres du Conseil peuvent être réélus et révoqués à tout moment par l'assemblée générale.

Le nombre des administrateurs et la durée de leur mandat sont fixés par l'assemblée générale de la société.

En cas de vacance au sein du conseil d'administration, les administrateurs restants ont le droit provisoirement d'y pourvoir, et, la décision prise sera ratifiée à la prochaine assemblée.

Art. 7. En cas d'existence d'un conseil d'administration, les administrateurs devront élire parmi ses membres un président.

Le conseil d'administration se réunit sur la convocation du président ou sur la demande de deux administrateurs. Le conseil d'administration pourra seulement valablement délibérer et prendre des décisions si la majorité de ses membres est présente ou représentée par procurations, et si au moins deux administrateurs seront physiquement présents. Toute décision prise par le conseil d'administration sera adoptée à la simple majorité. Les procès-verbaux des réunions seront signés par tous les administrateurs présents à la réunion.

Un ou plusieurs administrateurs peuvent participer par le biais d'une conférence téléphonique ou par tout autre moyen de télécommunication permettant à différentes personnes de participer à la même réunion et de communiquer entre eux. Une telle participation est à considérer comme étant égale à une présence physique. Une telle décision peut être documentée sur un seul document ou sur plusieurs documents ayant le même contenu signé par tous les membres ayant participé à la réunion.

Le Conseil d'administration peut prendre différentes décisions par des résolutions circulaires, si l'approbation est faite par écrit, câble, télégramme, télex, Fax, Email ou tout autre moyen de communication agréé. Une telle décision peut être documentée sur un seul document ou sur plusieurs documents ayant le même contenu signé par tous les membres ayant participé à la réunion.

Art. 8. L'administrateur unique ou le cas échéant le conseil d'administration est investi des pouvoirs les plus étendus pour faire tous actes d'administration et de disposition qui rentrent dans l'objet social conformément à l'article 4 ci-dessus.

Il a dans sa compétence tous les actes qui ne sont pas réservés expressément par la loi et les statuts à l'assemblée générale.

L'administrateur unique ou le cas échéant le conseil d'administration est autorisé à décider et à distribuer des dividendes intérimaires, à tout moment, sous les conditions suivantes:

1. L'administrateur unique ou le cas échéant le conseil d'administration préparera une situation intérimaires des comptes de la société qui constituera la base pour la distribution des dividendes intérimaires;
2. Ces comptes intérimaires devront montrer des fonds disponibles suffisants afin de permettre une distribution, étant entendu que le montant à distribuer ne peut pas excéder les bénéfices réalisés à la clôture de l'exercice fiscal précédent, augmenté du bénéfice reporté et réserves distribuables et diminué des pertes reportées et montants alloués à la réserve légale, en conformité avec la Loi ou les présents statuts.

Art. 9. La société est engagée en toutes circonstances par la signature individuelle de l'administrateur unique ou en cas d'existence d'un conseil d'administration par la signature conjointe de deux administrateurs, ou par la signature d'un administrateur-délégué, sans préjudice des décisions à prendre quant à la signature sociale en cas de délégation de pouvoirs et mandats conférés par le conseil d'administration en vertu de l'article 10 des statuts.

Art. 10. Le conseil d'administration peut déléguer la gestion journalière de la société à un ou plusieurs administrateurs qui prendront la dénomination d'administrateurs-délégués.

Le conseil d'administration peut aussi confier la direction de l'ensemble ou de telle partie ou branche spéciale des affaires sociales à un ou plusieurs directeurs, et donner des pouvoirs spéciaux pour des affaires déterminées à un ou plusieurs fondés de pouvoirs. Le fondé de pouvoir ou le directeur ne doit pas être nécessairement un administrateur ou un actionnaire.

Art. 11. Les actions judiciaires, tant en demandant qu'en défendant, sont suivies au nom de la société par l'administrateur unique ou le cas échéant par le conseil d'administration, poursuites et diligences de son président ou d'un administrateur délégué à ces fins.

Titre IV. Surveillance

Art. 12. La société est surveillée par un ou plusieurs commissaires nommés par l'assemblée générale, qui fixe leur nombre et leur rémunération, ainsi que la durée de leur mandat, qui ne peut excéder six années.

Ils peuvent être réélus ou révoqués à tout moment.

Titre V. Assemblée générale

Art. 13. L'assemblée générale annuelle se réunit dans la commune du siège social, à l'endroit indiqué dans les convocations, le 26 juin à 17:00 heures.

Si ce jour est un jour férié légal, l'assemblée générale a lieu le premier jour ouvrable suivant.

Si tous les actionnaires sont présents ou représentés et s'ils déclarent qu'ils ont eu connaissance de l'ordre du jour, l'assemblée générale peut avoir lieu sans convocation préalable.

Chaque action donne droit à une voix et pour ce qui concerne les actions de classe B émises en application de l'article 44 de la loi sur les sociétés commerciales du 10 août 1915, elles disposent seulement d'un droit de vote dans tous les cas cités dans l'article 46 de ladite loi sur les sociétés commerciales.

Titre VI. Année sociale, Répartition des bénéfices

Art. 14. L'année sociale commence le 1^{er} janvier et finit le 31 décembre de chaque année.

Art. 15. L'excédent favorable du bilan, défalcation faite des charges et des amortissements, forme le bénéfice net de la société. Sur ce bénéfice, il est prélevé cinq pour cent (5%) pour la formation du fonds de réserve légale; ce prélèvement cesse d'être obligatoire lorsque la réserve aura atteint le dixième (10%) du capital social, mais devrait toutefois être repris jusqu'à entière reconstitution, si à un moment donné et pour quelque cause que ce soit, le fonds de réserve constitue moins de dix pour cent (10%) du capital social.

Après cette allocation obligatoire à la réserve légale, le montant disponible sur le bénéfice net sera, sur proposition de l'Administrateur unique ou le cas échéant, du Conseil d'Administration, mis à la disposition de l'assemblée générale des actionnaires aux fins de distribution.

Pour chaque exercice social donnant lieu à une distribution de dividendes sur les bénéfices ou les réserves distribuables, le montant alloué à cet effet sera distribué selon l'ordre de priorité suivant:

- Les détenteurs d'actions de classe B sans droit de vote auront le droit de recevoir un dividende préférentiel et cumulatif allant jusqu'à 160% de la valeur nominale des actions de classe B. Dans le cas où la distribution de dividende excède le dividende préférentiel et cumulatif dû aux détenteurs d'actions de classe B, les détenteurs tant d'actions de classe A que d'actions de classe B auront droit à ce surplus de dividende au prorata de la participation de chaque actionnaire dans le capital social de la société.

Titre VII. Dissolution, Liquidation

Art. 16. La société peut être dissoute par décision de l'assemblée générale.

Lors de la dissolution de la société, la liquidation s'effectuera par les soins d'un ou de plusieurs liquidateurs, nommés par l'assemblée générale qui détermine leurs pouvoirs et leurs émoluments.

Titre VIII. Dispositions générales

Art. 17. Pour tous les points non spécifiés dans les présents statuts, les parties se réfèrent et se soumettent aux dispositions de la loi luxembourgeoise du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales et de ses lois modificatives.

Dispositions transitoires

- 1.- Le premier exercice social commence aujourd'hui et se terminera le 31 décembre 2014.
- 2.- La première assemblée générale annuelle se tiendra en 2015.

Souscription et libération

Les Statuts de la Société ayant ainsi été arrêtés, la comparante «HIGH WEALTH INVESTMENTS INTERNATIONAL S.à r.l.», prénommée, représentée comme ci-avant, déclare souscrire les mille (1.000) actions représentant la totalité du capital social de la Société.

Toutes ces actions ont été libérées à hauteur de cent pour cent (100%) par la prédite souscriptrice en numéraire de sorte que le montant de quatre cent-vingt mille euros (420.000,00 EUR) est à la libre disposition de la Société, ainsi qu'il a été prouvé au notaire instrumentant qui le constate.

59828

Frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge à raison de sa constitution, est estimé à mille huit cent dix-neuf euros (1.819,-EUR).

Décisions de l'actionnaire unique:

L'actionnaire unique, représentée comme ci-avant et représentant l'entière du capital social, a pris à l'unanimité les résolutions suivantes:

1.- Le nombre des administrateurs est fixé à trois (3) et le nombre des commissaires aux comptes à un (1).

a. Sont nommés administrateurs de la Société:

- Monsieur Vincent DECALF, administrateur de sociétés, né à Lyon (France), le 07 juin 1962, demeurant au 3 rue de l'Orée du Bois, L-7215 Bereldange,

- Monsieur Cédric ANTOINE, juriste, né à Auxerre (France), le 22 mai 1982, demeurant professionnellement au 6 rue Dicks, L-1417 Luxembourg,

- Madame Christine CARO, employée privée, née à Verviers (Belgique), le 18 février 1968, demeurant professionnellement au 128 Boulevard de la Pétrusse, L-2330 Luxembourg,

Leur mandat prendra fin à l'issue de l'assemblée générale annuelle de l'année 2019.

b. Est nommé commissaire aux comptes:

«DATA GRAPHIC S.A.», demeurant L-2330 Luxembourg, 128, boulevard de la Pétrusse (RCS Luxembourg B 42.166).

Son mandat prendra fin à l'issue de l'assemblée générale annuelle de l'année 2019.

2.- Le siège social de la Société est fixé au L-2330 Luxembourg, 128, boulevard de la Pétrusse,

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date en tête des présentes.

Le notaire instrumentant, qui a personnellement connaissance de la langue anglaise, déclare que la partie comparante l'a requis de documenter le présent acte en langue anglaise, suivi d'une version française, et, en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

Après lecture faite et interprétation donnée à la mandataire des comparants, connue du notaire par son nom, prénom usuel, état et demeure, celle-ci a signé avec le notaire instrumentant le présent acte.

Signé: V. PIERRU, P. DECKER.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 25.02.2014. Relation: LAC/2014/8622. Reçu 75.-€ (soixante-quinze Euros).

Le Receveur (signé): Irène THILL.

POUR COPIE CONFORME, délivré au Registre de Commerce et des Sociétés à Luxembourg.

Luxembourg, le 17.03.2014.

Référence de publication: 2014038759/351.

(140044516) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 mars 2014.

C6 Ré, Société Anonyme.

R.C.S. Luxembourg B 144.505.

Extrait du procès-verbal de l'Assemblée Générale qui s'est tenue le jeudi 6 mars 2014 à 11.00 heures au 74, rue de Merl, L-2146 Luxembourg.

L'Assemblée renouvelle les mandats des Administrateurs pour une durée de un an. Ces mandats viendront à expiration à l'issue de l'Assemblée Générale à tenir en 2015 et qui aura à statuer sur les comptes de l'exercice de 2014.

Après l'Assemblée le conseil se compose comme suit:

Mme Josiane Hein, Présidente du Conseil d'Administration

M. Roland Ludwig, Administrateur

M. Gérald Briclot, Administrateur

M. Armand Thomas, Administrateur

L'Assemblée nomme Ernst & Young comme réviseur d'entreprises indépendant. Ce mandat viendra à expiration à l'issue de l'Assemblée Générale à tenir en 2015 et qui aura à statuer sur les comptes de l'exercice de 2014.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour extrait sincère et conforme

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2014037434/21.

(140043425) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 mars 2014.

ECE Real Estate Partners S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-5326 Contern, 17, rue Edmond Reuter.

R.C.S. Luxembourg B 157.549.

—

Aufgrund eines Beschlusses der Alleingesellschafterin vom 25. Februar 2014:

ECE Real Estate Partners G.m.b.H., eine Gesellschaft mit beschränkter Haftung, gegründet und bestehend nach deutschem Recht, mit Gesellschaftssitz in Wandsbeker Straße 3-7, D-22179 Hamburg, Deutschland, eingetragen beim Amtsgericht Hamburg unter der Nummer HRB 112031,

- wurde die Bestellung von Herr José María Ortiz mit sofortiger Wirkung vom Alleingeschafter zum Gesellschafter A der Gesellschaft umgeändert

- wurden folgende Personen mit sofortiger Wirkung zu Geschäftsführern B der Gesellschaft ernannt:

a) Herr Richard Goddard, geboren am 5. Dezember 1959 in Fareham, Großbritannien, geschäftsansässig in 19, rue de Bitbourg, L-1273 Luxembourg

b) Herr Yves Wagner, geboren am 16. November 1958 in Luxembourg, Großherzogtum Luxembourg, geschäftsansässig in 19, rue de Bitbourg, L-1273 Luxembourg

Seit diesem Tag sind

- Herr José María Ortiz Geschäftsführer A der Gesellschaft und

- folgende Personen Geschäftsführer B der Gesellschaft:

a) Herr Richard Goddard, geschäftsansässig in 19, rue de Bitbourg, L-1273 Luxembourg

c) Herr Yves Wagner, geschäftsansässig in 19, rue de Bitbourg, L-1273 Luxembourg

Contern, den 25 Februar 2014.

ECE Real Estate Partners S.à r.l.

José María Ortiz / Richard Goddard

Geschäftsführer / Geschäftsführer

Référence de publication: 2014037466/28.

(140042692) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 mars 2014.

CWEI (Luxembourg) Power S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2165 Luxembourg, 26-28, Rives de Clausen.

R.C.S. Luxembourg B 180.321.

—

In the year two thousand and fourteen, on the ninth of January.

Before Maître Francis Kessler, notary residing in Esch-sur-Alzette,

THERE APPEARED:

CWEI (Hongkong) Company Limited, a company limited by shares organised under the laws of Hong Kong, having its registered office at 15/F, The Cameron, 33 Cameron Road, Tsim Sha Tsui, Hong Kong, registered with the Companies Registry of Hong Kong under number 1667510,

represented by Mr Eamonn McDonald, lawyer, residing in Luxembourg by virtue of a power of attorney given on 2 January 2014.

Said proxy, after having been signed ne varietur by the proxy-holder and the undersigned notary shall stay attached to the present deed to be filed with the registration authorities.

Who declared and requested the notary to state:

1) That CWEI (Hongkong) Company Limited, prenamed, is the sole shareholder of CWEI (Luxembourg) Power S.à r.l., a private limited liability company (société à responsabilité limitée) with registered office at 26-28 Rives de Clausen, L-2165 Luxembourg, incorporated by a deed of the undersigned notary on 26 August 2013, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations number 2689 of 28 October 2013 and registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under number B 180.321 (the "Company").

2) That the capital of the Company is set at thirteen thousand Euro (EUR 13,000) represented by thirteen thousand (13,000) shares having a nominal value of one Euro (EUR 1) each.

3) After this had been set forth, the above named shareholder representing the whole corporate capital, has decided to hold an extraordinary general meeting and to take unanimously the following resolutions in conformity with the agenda of the meeting:

First resolution

The sole shareholder decides to increase the capital of the Company by an amount of two hundred and seventy thousand Euro (EUR 270,000) to raise it from its present amount of thirteen thousand Euro (EUR 13,000) to two hundred and eighty-three thousand Euro (EUR 283,000) by the creation and the issue of two hundred and seventy thousand (270,000) new shares of a nominal value of one Euro (EUR 1) each.

Subscription and paying up

Thereupon, CWEI (Hongkong) Company Limited, prenamed, represented as aforesaid has declared to subscribe to two hundred and seventy thousand (270,000) new shares with a nominal value of one Euro (EUR 1) each at an aggregate value of two hundred and seventy thousand Euro (EUR 270,000) by a contribution in cash, so that this amount is at the disposal of the Company.

Second resolution

As a consequence of the foregoing resolutions, the sole shareholder decides to amend article 6.1 of the articles of association of the Company so as to be worded as follows:

“ 6.1. The corporate capital of the Company is fixed at two hundred and eighty-three thousand Euro (EUR 283,000) represented by two hundred and eighty-three thousand (283,000) shares having a nominal value of one Euro (EUR 1) each (the “Shares”). The holders of the Shares are together referred to as the “Shareholders”.”

Expenses

The costs, expenses, remuneration or charges in any form whatsoever incumbent to the company and charged to it by reason of the present deed are assessed at one thousand seven thousand euro (EUR 1,700.-).

There being no further business before the meeting, the same was adjourned thereupon.

The undersigned notary, who understands and speaks English, states herewith that at the request of the appearing party, the present deed is worded in English, followed by a French version; at the request of the same appearing party, in case of divergences between the English and the French text, the English version will prevail.

WHEREOF the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the appearing person, known to the notary by his name, surname, civil status and residence, the said person appearing signed together with us the notary, the present original deed.

Follows the french version

L'an deux mille quatorze, le neuf janvier.

Pardevant Maître Francis Kessler, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette,

A COMPARU:

CWEI (Hongkong) Company Limited, une société anonyme, constituée selon les lois de Hong Kong, ayant son siège social au 15/F, The Cameron, 33 Cameron Road, Tsim Sha Tsui, Hong Kong et inscrite auprès du Registre des Sociétés de Hong Kong sous le numéro 1667510,

représentée par M. Eamonn McDonald, juriste, demeurant à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée le 2 janvier 2014.

Laquelle procuration, après avoir été signée ne varietur par le mandataire et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte avec lequel elle sera soumise aux formalités de l'enregistrement.

Lequel a déclaré et requis le notaire d'acter:

1) Que CWEI (Hongkong) Company Limited, prénommée, est l'associé unique de CWEI (Luxembourg) Power S.à r.l., une société à responsabilité limitée ayant son siège social au 26-28, Rives de Clausen, L-2165 Luxembourg, constituée suivant acte reçu par le notaire instrumentant le 26 août 2013, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 2689 du 28 octobre 2013 et inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 180.321 (la “Société”).

2) Que le capital social de la Société est fixé à treize mille euros (13.000 EUR) représenté par treize mille (13.000) parts sociales ayant une valeur nominale de un euro (1 EUR) chacune.

3) Ceci ayant été exposé, l'associé unique prémentionné représentant l'intégralité du capital social, a décidé de tenir une assemblée générale extraordinaire et de prendre les résolutions suivantes, à l'unanimité, conformément à l'ordre du jour de l'assemblée:

Première résolution

L'associé unique décide d'augmenter le capital social de la Société d'un montant de deux cent soixante-dix mille euros (270.000 EUR) afin de le porter de son montant actuel de treize mille euros (13.000 EUR) à deux cent quatre-vingt-trois

mille euros (283.000 EUR) par la création et l'émission de deux cent soixante-dix mille (270.000) nouvelles parts sociales d'une valeur nominale d'un euro (1 EUR) chacune.

Souscription et libération

Ainsi, CWEL (Hongkong) Company Limited, prénommée, représentée comme susmentionné a déclaré souscrire à deux cent soixante-dix mille (270.000) nouvelles parts sociales d'une valeur de un euro (1 EUR) chacune d'une valeur totale de deux cent soixante-dix mille euro (270.000 EUR) par un apport en numéraire, de sorte que ce montant est à la disposition de la Société.

Deuxième résolution

En conséquence des résolutions précédentes, l'associé unique décide de modifier l'article 6.1. des statuts de la Société, pour lui donner la teneur suivante:

“ **6.1.** Le capital social de la Société est fixé à deux cent quatre-vingt-trois mille euros (283.000 EUR) représenté par deux cent quatre-vingt-trois mille (283.000) parts sociales d'une valeur de un euro (1 EUR) chacune (les “Parts Sociales”). Les détenteurs des Parts Sociales sont désignés ensemble comme les “Associés”.”

Dépenses

Les dépenses, frais, honoraires ou charges sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société en raison du présent acte, s'élèvent à approximativement mille sept cents euros (EUR 1.700,-).

Rien d'autre étant à l'ordre du jour, l'assemblée est close.

Le notaire instrumentant qui comprend et parle anglais, déclare que, à la requête de la partie comparante, le présent acte est rédigé en anglais, suivi d'une version française; à la demande de la même partie comparante, en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise fait foi.

DONT ACTE, passé à Luxembourg, à la date indiquée en tête des présentes.

Lecture de l'acte ayant été faite à la personne comparante, connue du notaire instrumentant par son nom, prénom, état civil et demeure, ladite personne comparante a signé avec le notaire, le présent acte.

Signé: McDonald, Kessler.

Enregistré à Esch/Alzette Actes Civils, le 17 janvier 2014. Relation: EAC/2014/957. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €

Le Receveur (signé): Santioni A.

POUR EXPEDITION CONFORME.

Référence de publication: 2014038721/108.

(140044318) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 mars 2014.

Isolation 2000 S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-4779 Pétange, 4, rue Robert Schuman.

R.C.S. Luxembourg B 81.673.

Les comptes annuels au 30.06.2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 14 mars 2014.

FIDUCIAIRE FERNAND FABER

Référence de publication: 2014038239/11.

(140044115) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 mars 2014.

IVG Andel 16 Immobilien GmbH, Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 25.000,00.

Siège social: L-2420 Luxembourg, 24, avenue Emile Reuter.

R.C.S. Luxembourg B 152.246.

Das vorliegende Schriftstück wurde zu dem Zweck erstellt, die im Luxemburger Handels- und Gesellschaftsregister („Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg“) eingetragenen Informationen zu aktualisieren.

Am 12. August 2013 wurde der alleinige Teilhaber der Gesellschaft, die IVG Austria (Lux) Verwaltungsgesellschaft S.A., von der Gesellschaft IVG Luxembourg S.à r.l. übernommen.

Infolge dessen gestalten sich die Inhaberverhältnisse am Kapital der Gesellschaft wie folgt:

IVG Luxembourg S.à r.l. handelnd für Rechnung des IVG Austria Immobilienfonds FCP-FIS, eine Gesellschaft mit beschränkter Haftung, gegründet nach dem Recht des Großherzogtums Luxemburg und diesem unterliegend, mit Sitz in 24,

avenue Emile Reuter, L-2420 Luxembourg, eingetragen in das Luxemburger Handels- und Gesellschaftsregister unter der Nummer B150381, hält 250 Gesellschaftsanteile.

Zwecks Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxemburg, den 14. März 2013.

IVG Andel 16 Immobilien GmbH

Unterschrift

Référence de publication: 2014038241/21.

(140043945) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 mars 2014.

Kalior Invest S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1466 Luxembourg, 4, rue Jean Engling.

R.C.S. Luxembourg B 163.821.

—
EXTRAIT

Il résulte des résolutions de l'actionnaire unique de la Société prises en date du 13 mars 2014 que:

- Monsieur Patrick MOINET, administrateur de catégorie A, Monsieur Olivier LIEGEOIS, administrateur de catégorie B, Monsieur Luc GERONDAL, administrateur de catégorie B ont été révoqués effet immédiat;

- Monsieur Alexander TKACHENKO, né le 5 février 1974 à Moscou (Russie), résidant professionnellement au 6, rue Jean Engling, L-1466 Luxembourg a été nommé administrateur de catégorie A, avec effet immédiat et ce pour une durée de six années;

- Monsieur Mikhail KISELEV, né le 21 décembre 1971 à Moscou (Russie), résidant professionnellement au 6, rue Jean Engling, L-1466 Luxembourg a été nommé administrateur de catégorie B, avec effet immédiat et ce pour une durée de six années;

- Madame Kristine VANAGA-MIHAILOVA, née le 8 août 1979 à Riga, Lettonie, résidant professionnellement au 6, rue Jean Engling, L-1466 Luxembourg a été nommée administrateur de catégorie B, avec effet immédiat et ce pour une durée de six années;

- La société Réviconsult S.à r.l., Commissaire de la Société, a été révoquée, avec effet immédiat;

- La société EZD S.à r.l., ayant son siège social au 6, rue Jean Engling, L-1466 Luxembourg, enregistrée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B167127 a été nommée Commissaire de la Société, avec effet immédiat et ce pour une durée de six années;

- Le siège social de la Société a été transféré au 4, rue Jean Engling L-1466 Luxembourg avec effet immédiat.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour extrait conforme

Luxemburg, le 14 mars 2014.

Référence de publication: 2014038261/28.

(140043909) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 mars 2014.

LJ Management & Consulting, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-8826 Perlé, 1, rue de Holtz.

R.C.S. Luxembourg B 136.583.

Les comptes annuels au 31.12.2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Attention: ce dépôt remplace le dépôt initial au RCS L130136796 du 05.08.2013

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2014038285/11.

(140043713) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 mars 2014.

Marble House Berlin Investment, Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.600,00.

Siège social: L-2168 Luxembourg, 127, rue de Mühlenbach.

R.C.S. Luxembourg B 115.986.

Extrait des résolutions circulaires du conseil de gérance prises en date du 24 février 2014

Les membres du Conseil de gérance, délibérant valablement, décident de transférer le siège social de la Société de L-1330 Luxembourg, 34A, Boulevard Grande-Duchesse Charlotte, à 127 rue de Mühlenbach, L-2168 Luxembourg avec effet au 1^{er} mars 2014.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 1^{er} mars 2014.

Marble House Berlin Investment S.A.R.L.

Référence de publication: 2014038298/15.

(140043957) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 mars 2014.

LuxCo 113 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 157.167,00.

Siège social: L-2520 Luxembourg, 1, allée Scheffer.

R.C.S. Luxembourg B 152.299.

En date du 12 mars 2014 l'associé unique de la Société a pris les décisions suivantes:

1. L'acceptation de la démission de Monsieur Injong KIM de ses fonctions de gérant de la Société avec effet au 12 mars 2014;

2. Election du nouveau gérant, à compter du 12 mars 2014 pour une durée indéterminée:

- Monsieur Dong Uk KIM, né le 25 juin 1980, à Seoul, République Populaire Démocratique de Corée, ayant pour adresse professionnelle 8/F.128 Dosan-daero, Gangnam-gu, 135-811 Seoul, République Populaire Démocratique de Corée.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

LuxCo 113 S.à r.l.

Jorge PEREZ LOZANO

Gérant

Référence de publication: 2014038275/19.

(140044074) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 mars 2014.

**Action Investment GP (Lux) S.à r.l., Société à responsabilité limitée,
(anc. Action Holdings 1 (Lux) S.à r.l.).**

Capital social: USD 20.000,00.

Siège social: L-2440 Luxembourg, 61, rue de Rollingergrund.

R.C.S. Luxembourg B 182.446.

In the year two thousand and fourteen, on the twenty-sixth of February.

Before Us Maître Martine SCHAEFFER, notary residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

There appeared:

SL Action, L.P. an exempted limited partnership incorporated under the laws of the Cayman Islands, having its registered office at c/o Maples Corporate Services Limited, PO Box 309, Uglund House, Grand Cayman, KY1-1104, Cayman Islands, and whose registration number is MC-72532

acting through its general partner SL Action GP, Ltd., an exempted company incorporated in the Cayman Islands with limited liability, whose registered office is at c/o Maples Corporate Services Limited, PO Box 309, Uglund House, Grand Cayman, KY1-1104, Cayman Islands and whose registration number is MC-280967

here represented by Mrs Alexandra von Neuhoff von der Ley, having its professional address in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, by virtue of a proxy given to her on the 26th of February 2014.

Such appearing party is the sole shareholder (the "Sole Shareholder") of "Action Holdings 1 (Lux) S.à r.l." (hereinafter the "Company"), a Luxembourg société à responsabilité limitée, having its registered office at 61, rue de Rollingergrund, L-2440 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg and registered with the Luxembourg Register of Trade and Companies

under number B 182446, incorporated by a notarial deed drawn up by the undersigned notary residing in Luxembourg, on 2 December 2013. The articles of incorporation of the Company (the "Articles") have been published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations dated 15 January 2014 number 133 on page 6349 and have not been amended since the Company's incorporation. Pursuant to a share purchase agreement dated 26th February 2014 by and between Action Investment GP & Co S.C.A., a limited partnership incorporated under the laws of Luxembourg, having its registered office at 61, rue de Rollingergrund, L-2440 Luxembourg, and registered with the Luxembourg Register of Trade and Companies under number B182450 and the Sole Shareholder, the entirety of the shares of the Company have been transferred to the Sole Shareholder.

The said proxy, initialled *ne varietur* by the proxyholder of the appearing party and the notary, will remain annexed to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

The appearing party representing 100 % of the corporate capital requires the notary to act the following resolutions:

First resolution

The Sole Shareholder of the Company resolved to change the Company's name to "Action Investment GP (Lux) S.à r.l." and to amend article 1 of the Company's Articles to read as follows:

" Art. 1. Denomination. A limited liability company (société à responsabilité limitée) with the name "Action Investment GP (Lux) S.à r.l." (the "Company") is hereby formed by the appearing party and all persons who will become shareholders thereafter. The Company will be governed by these articles of association and the relevant legislation."

Second resolution

The Sole Shareholder of the Company resolved to change the Company's object in order to specifically cover the fact that the Company may hold shares and interests in a Luxembourg «société en commandite par actions» formed with the name of Action Investment GP & Co S.C.A. or any other name as the shareholders may decide and may act as manager of such company and to amend article 2 of the Company's Articles to read as follows:

" Art. 2. Object. The object of the Company is the holding of participations, in any form whatsoever, in Luxembourg and foreign companies, or other business entities, the acquisition by purchase, subscription, or in any other manner as well as the transfer by sale, exchange or otherwise of stock, bonds, debentures, notes and other securities of any kind, and the ownership, administration, development and management of its portfolio. The Company may also hold interests in partnerships and carry out its business through branches in Luxembourg or abroad.

The Company may borrow in any form and proceed by private placement to the issue of bonds and debentures.

In a general fashion it may grant assistance (by way of loans, advances, guarantees or securities or otherwise) to companies or other enterprises in which the Company has an interest or which forms part of the group of companies to which the Company belongs (including up stream or cross stream), take any controlling and supervisory measures and carry out any operation which it may deem useful in the accomplishment and development of its purposes.

The Company may carry out any commercial or financial operations and any transactions which directly or indirectly favour or relate to its object.

The Company may hold shares and interests in a Luxembourg «société en commandite par actions» formed with the name of Action Investment GP & Co S.C.A. or any other name as the shareholders may decide upon the incorporation thereof and may act as manager of such company."

There being no further business, the meeting was thereupon closed.

Costs

The costs, expenses, fees and charges, in whatsoever form, which are to be borne by the Company or which shall be charged to it in connection with its incorporation, have been estimated at about one thousand three hundred euro (EUR 1,300).

The undersigned notary, who understands and speaks English, states herewith that on request of the representative of the above appearing party, the present deed is worded in English, followed by a French translation. On request of the same appearing person and in case of divergences between the English and the French text, the English version will prevail.

WHEREOF, the present notarial deed was drawn up in Luxembourg-City, Grand Duchy of Luxembourg, on the date mentioned at the beginning of this document.

The deed having been read to the representative of the appearing parties, known to the notary by his surname, Christian name, civil status and residence, said person appearing signed together with the notary the present original deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille quatorze, le vingt-six février.

Par-devant Nous, Maître Martine SCHAEFFER, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

A comparu:

SL Action, L.P. une exempted limited partnership régie par le droit des Iles Caymans ayant son siège social à c/o Maples Corporate Services Limited, PO Box 309, Uglan House, Grand Cayman, KY1-1104, Cayman Islands, enregistrée sous le numéro MC-72532 et agissant à travers son general partner SL Action GP, Ltd., une société à responsabilité limitée régie par le droit des Iles Caymans ayant son siège social à c/o Maples Corporate Services Limited, PO Box 309, Uglan House, Grand Cayman, KY1-1104, Cayman Islands, enregistrée sous le numéro MC-280967

ici représentée par Mme Alexandra von Neuhoff von der Ley, avec adresse professionnelle à Luxembourg en vertu d'une procuration lui donnée le 26 février 2014.

Laquelle partie comparante est l'associé unique (l'«Associé Unique») de «Action Holdings 1 (Lux) S.à r.l.», (ci-après, la «Société») une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois, ayant son siège social au 61, rue de Rollingergrund, L-2440 Luxembourg, et immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B182446, constituée en vertu d'un acte notarié rédigé par le notaire soussigné, résidant à Luxembourg le 2 décembre 2013. Les statuts de la Société (les «Statuts») ont été publiés au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 133, page 6349 du 15 janvier 2014 (le «Mémorial») et n'ont pas encore été modifiés depuis la constitution de la Société. Selon un contrat de vente de parts sociales datant du 26 février 2014 entre Action Investment GP & Co S.C.A, une société en commandite par actions régie par le droit luxembourgeois ayant son siège social au 61, rue de Rollingergrund, L-2440 Luxembourg et immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B182450 et l'Associé Unique la totalité des parts sociales de la Société a été transférée à l'Associé Unique.

Laquelle procuration, après avoir été signée «ne varietur» par le mandataire de la partie comparante et le notaire soussigné, restera annexée au présent acte pour être soumise aux formalités avec lui auprès des autorités de l'enregistrement.

La partie comparante, représentant 100% du capital social, a requis du notaire d'acter les résolutions suivantes:

Première résolution

L'Associé Unique a décidé de changer la dénomination de la Société en «Action Investment GP (Lux) S.à r.l.» et de modifier l'article 1^{er} des Statuts de la Société de sorte que cet article aura la teneur suivante:

« **Art. 1^{er}. Dénomination.** Il est formé par les parties comparantes et toutes personnes qui deviendront par la suite associés, une société à responsabilité limitée sous la dénomination de "Action Investment GP (Lux) S.à r.l." (la «Société»). La Société sera régie par les présents statuts et les dispositions légales afférentes.»

Deuxième résolution

L'Associé Unique a décidé de changer l'objet de la Société de sorte que la Société puisse détenir des actions et des participations dans une société en commandite par actions de droit luxembourgeois formée sous la dénomination de Action Investment GP & Co S.C.A. ou sous toute autre dénomination que les actionnaires décideront et agir en tant que gérant de cette société et de modifier l'article 2 des Statuts de la Société de sorte que cet article aura la teneur suivante:

« **Art. 2. Objet.** L'objet de la Société est de détenir des participations, sous quelque forme que ce soit, dans des sociétés luxembourgeoises et étrangères ou dans toute autre entreprise, l'acquisition par l'achat, la souscription, ou par tout autre moyen, de même que le transfert par la vente, l'échange ou autrement d'actions, d'obligations, de certificats de créance, notes et autres valeurs mobilières de toute espèce, et la détention, l'administration, le développement et la gestion de son portefeuille. La Société peut également détenir des intérêts dans des sociétés de personnes et exercer son activité par l'intermédiaire de succursales luxembourgeoises ou étrangères.

La Société peut emprunter sous toute forme et procéder par voie de placement privé à l'émission d'obligations et de certificats de créance.

D'une manière générale elle peut prêter assistance (par des prêts, avances, garanties, valeurs mobilières ou autrement) à toute société ou entreprise dans laquelle la Société a un intérêt ou qui fait partie du groupe de sociétés auquel appartient la Société (y compris vers le haut et sur le côté), prendre toute mesure de contrôle et de surveillance et effectuer toute opération qu'elle juge utile dans l'accomplissement et le développement de ses objets.

La Société peut accomplir toutes opérations commerciales ou financières ainsi que toutes transactions qui directement ou indirectement favorisent la réalisation de son objet social ou s'y rapportent.

La Société peut détenir des actions ou participations dans une société en commandite par actions de droit luxembourgeois constituée sous la dénomination Action Investment GP & Co S.C.A. ou sous tout autre dénomination que les associés choisiront au moment de la constitution et agir en tant qu'associé commandité et gérant de celle-ci.»

Plus rien ne figurant à l'ordre du jour, la décision a été clôturée.

Frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société, ou qui sont mis à sa charge à raison de sa constitution, s'élève approximativement à mille trois cents euros (1.300.- EUR).

Le notaire soussigné qui comprend et parle la langue anglaise, déclare que sur la demande du représentant de la partie comparante, le présent acte de société est rédigé en langue anglaise suivi d'une traduction française. A la demande du

même représentant il est spécifié qu'en cas de divergences entre la version anglaise et la version française, le texte anglais fera foi.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg-Ville, Grand-Duché de Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Lecture faite au représentant des parties comparantes, connu du notaire instrumentant par son nom, prénom, état et demeure, ladite personne a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: A. von Neuhoff von der Ley et M. Schaeffer.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils, le 5 mars 2014. Relation: LAC/2014/10278. Reçu soixante-quinze euros Eur 75.-.

Le Receveur (signé): Irène THILL.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la demande de la prédite société, aux fins d'inscription au Registre de Commerce.

Luxembourg, le 13 mars 2014.

Référence de publication: 2014037279/143.

(140043384) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 mars 2014.

Euro-Play S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1940 Luxembourg, 446A, route de Longwy.

R.C.S. Luxembourg B 42.944.

—
CLÔTURE DE LIQUIDATION

Extrait

Par jugement rendu en date du 13 mars 2014, le Tribunal d'arrondissement de et à Luxembourg, sixième chambre, siégeant en matière commerciale, après avoir entendu le juge-commissaire en son rapport oral, le liquidateur et le Ministère Public en leurs conclusions, déclare closes pour absence d'actif les opérations de liquidation de la société EURO-PLAY SA.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour extrait conforme

Me Cécilia COUSQUER

Le liquidateur

Référence de publication: 2014038547/17.

(140043750) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 mars 2014.

FIL (Luxembourg) S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1246 Luxembourg, 2A, rue Albert Borschette.

R.C.S. Luxembourg B 29.112.

—
Extrait des Résolutions prises lors de l'Assemblée Générale Ordinaire du 8 octobre 2013

L'assemblée a décidé:

De réélire les quatre (4) Administrateurs actuels:

M. Marc Wathelet 2a rue Albert Boschette, L-1246 Luxembourg

M. Claude Hellers Kastanienhoehe 1, Kronberg, D-61476 Germany

M. Jon Skillman 2a rue Albert Borschette, L-1246 Luxembourg

M. Nicholas Clay 2a rue Albert Borschette, L-1246 Luxembourg

Ces administrateurs sont élus jusqu'à la prochaine assemblée générale ordinaire en 2014, à moins qu'un successeur ne soit désigné avant cette date.

D'élire le Réviseur d'entreprise, en particulier de réélire PricewaterhouseCoopers Société Coopérative Luxembourg, comme réviseur de la société jusqu'à la prochaine assemblée générale ordinaire en 2014 et jusqu'à ce que son successeur soit élu.

Luxembourg, le 12 December 2013.

FIL (Luxembourg) S.A.

Administrateur

Référence de publication: 2014037496/22.

(140042756) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 mars 2014.

**Lut Laget Tax Audit & Accountancy, Société à responsabilité limitée,
(anc. VGD Experts-Comptables).**

Siège social: L-1258 Luxembourg, 6, rue Jean-Pierre Brasseur.
R.C.S. Luxembourg B 53.981.

Les comptes annuels au 31 décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2014038906/11.

(140044653) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 mars 2014.

Hilonex S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1273 Luxembourg, 19, rue de Bitbourg.
R.C.S. Luxembourg B 180.865.

Il résulte d'un contrat de transfert de parts sociales, signé en date du 5 mars 2014, que les associés de la Société ont transféré une partie de leurs parts sociales à Eurovision Co-Investor A, L.P., une exempted limited partnership, constituée et régie selon les lois des Îles Cayman, immatriculée au Registrar of Limited Partnerships of the Cayman Islands sous le numéro WK-73897, ayant son siège social à l'adresse suivante: c/o Walkers SPV Limited, Walker House, 87 Mary Street, George Town, Grand Cayman KY1-9002, Îles Cayman, de la manière suivante:

1- Alinda Infrastructure Fund II AIV-A, L.P a transféré à Eurovision Co-Investor A, L.P.:

- 242 parts sociales de classe A
- 242 parts sociales de classe B
- 242 parts sociales de classe C
- 242 parts sociales de classe D
- 242 parts sociales de classe E
- 242 parts sociales de classe F
- 242 parts sociales de classe G
- 242 parts sociales de classe H
- 242 parts sociales de classe I
- 242 parts sociales de classe J

2- Alinda Infrastructure Fund 11 AIV, L.P. a transféré à Eurovision Co-Investor A, L.P.:

- 2.678 parts sociales de classe A
- 2.678 parts sociales de classe B
- 2.678 parts sociales de classe C
- 2.678 parts sociales de classe D
- 2.678 parts sociales de classe E
- 2.678 parts sociales de classe F
- 2.678 parts sociales de classe G
- 2.678 parts sociales de classe H
- 2.678 parts sociales de classe I
- 2.678 parts sociales de classe J

3- Alinda Infrastructure Parallel Fund II, L.P., a transféré à Eurovision Co-Investor A, L.P.:

- 2.080 parts sociales de classe A
- 2.080 parts sociales de classe B
- 2.080 parts sociales de classe C
- 2.080 parts sociales de classe D
- 2.080 parts sociales de classe E
- 2.080 parts sociales de classe F
- 2.080 parts sociales de classe G
- 2.080 parts sociales de classe H
- 2.080 parts sociales de classe I
- 2.080 parts sociales de classe J

Les parts de la Société sont désormais réparties comme suit:

Alinda Infrastructure Fund II AIV-A, L.P.,	363 parts sociales de classe A 363 parts sociales de classe B 363 parts sociales de classe C 363 parts sociales de classe D 363 parts sociales de classe E 363 parts sociales de classe F 363 parts sociales de classe G 363 parts sociales de classe H 363 parts sociales de classe I 363 parts sociales de classe J
Alinda Infrastructure Fund II AIV, L.P.,	4.017 parts sociales de classe A 4.017 parts sociales de classe B 4.017 parts sociales de classe C 4.017 parts sociales de classe D 4.017 parts sociales de classe E 4.017 parts sociales de classe F 4.017 parts sociales de classe G 4.017 parts sociales de classe H 4.017 parts sociales de classe I 4.017 parts sociales de classe J
Alinda Infrastructure Parallel Fund II, L.P.,	3.120 parts sociales de classe A 3.120 parts sociales de classe B 3.120 parts sociales de classe C 3.120 parts sociales de classe D 3.120 parts sociales de classe E 3.120 parts sociales de classe F 3.120 parts sociales de classe G 3.120 parts sociales de classe H 3.120 parts sociales de classe I 3.120 parts sociales de classe J
Eurovision Co-Investor A, L.P.:	5.000 parts sociales de classe A 5.000 parts sociales de classe B 5.000 parts sociales de classe C 5.000 parts sociales de classe D 5.000 parts sociales de classe E 5.000 parts sociales de classe F 5.000 parts sociales de classe G 5.000 parts sociales de classe H 5.000 parts sociales de classe I 5.000 parts sociales de classe J

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 13 mars 2014.

HILONEX S.à.r.l.

Signature

Référence de publication: 2014038213/91.

(140044181) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 mars 2014.

Fincompas S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1420 Luxembourg, 5, avenue Gaston Diderich.

R.C.S. Luxembourg B 87.401.

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2014038783/10.

(140044881) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 mars 2014.

Solimoes S.A., SPF, Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.

Siège social: L-2163 Luxembourg, 32, avenue Monterey.

R.C.S. Luxembourg B 185.140.

STATUTS

L'an deux mille quatorze, le vingt-sixième jour du mois de février;

Pardevant Maître Carlo WERSANDT, notaire de résidence à Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg), soussigné;

A COMPARU:

La société à responsabilité limitée "YES EUROPE", établie et ayant son siège social à L-2163 Luxembourg, 32, avenue Monterey, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, section B, sous le numéro 150454,

ici dûment représentée par son gérant Monsieur Jean-Luc JOURDAN, directeur de société, demeurant professionnellement à L-2163 Luxembourg, 32, avenue Monterey.

Laquelle partie comparante, représentée comme dit ci-avant, a requis le notaire instrumentant de documenter l'acte de constitution d'une société anonyme qualifiée comme société de gestion de patrimoine familial, en abrégé "SPF" qu'elle déclare constituer par les présentes et dont les statuts sont établis comme suit:

Titre I^{er} . Définitions

"Loi": signifie les dispositions de la loi modifiée du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales;

"Loi SPF": signifie les dispositions de la loi du 11 mai 2007 concernant la création d'une société de gestion de patrimoine familial ("SPF");

"Statuts": signifie les statuts de la Société.

Titre II. Nom - Durée - Objet - Siège social

Art. 1^{er}. Il est formé par les présentes, par le souscripteur et tous ceux qui deviendront propriétaires des actions ci-après créées, une société anonyme sous la dénomination de "SOLIMOES S.A., SPF" (ci-après la "Société"), qualifiée comme société de gestion de patrimoine familial au sens de la Loi SPF et régie par les dispositions légales afférentes ainsi que par les présents Statuts.

Art. 2. La durée la de Société est illimitée.

Art. 3. L'objet de la Société est exclusivement l'acquisition, la détention, la gestion et la réalisation d'actifs financiers tels que définis à l'article 2 de la Loi SPF relative à la création d'une société de gestion de patrimoine familial ("SPF"), à l'exclusion de toute activité commerciale.

Par actifs financiers au sens de la Loi, il convient d'entendre:

- (i) les instruments financiers au sens de la loi du 5 août 2005 sur les contrats de garantie financière, et
- (ii) les espèces et avoirs de quelque nature que ce soit détenus en compte.

La Société n'est admise à détenir une participation dans une société qu'à la condition de ne pas s'immiscer dans la gestion de ces sociétés.

Dans le cadre de son activité, la Société pourra accorder hypothèque, emprunter avec ou sans garantie ou se porter caution pour d'autres personnes morales et physiques, sous réserve des dispositions légales afférentes.

Art. 4. Le siège social est établi à Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg).

Le siège social de la Société pourra être transféré à tout autre endroit dans les limites de la commune du siège social par une simple décision du conseil d'administration ou de l'administrateur unique.

Il peut-être transféré en tout autre endroit du Grand-Duché de Luxembourg par une décision de l'actionnaire unique ou, en cas de pluralité d'actionnaires, de l'assemblée des actionnaires délibérant comme en matière de modification des statuts.

Par simple décision du conseil d'administration, la Société pourra établir des filiales, succursales, agences ou sièges administratifs aussi bien dans le Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger.

Titre III. Capital social - Actions

Art. 5. Le capital social est fixé à trente et un mille euros (31.000,- EUR), représenté par trois cent dix (310) actions avec une valeur nominale de cent euros (100,- EUR) chacune.

Les actions sont détenues par les investisseurs plus amplement définis ci-après.

Est considéré comme investisseur éligible au sens de la Loi:

- a) une personne physique agissant dans le cadre de la gestion de son patrimoine privé ou
- b) une entité patrimoniale agissant exclusivement dans l'intérêt du patrimoine privé d'une ou de plusieurs personnes physiques ou

c) un intermédiaire agissant pour le compte d'investisseurs visés sub a) ou b) du présent paragraphe.

Chaque investisseur doit déclarer par écrit cette qualité à l'attention du domiciliataire ou, à défaut, des dirigeants de la SPF.

Les titres émis par une SPF ne peuvent faire l'objet d'un placement public ou être admis à la cotation d'une bourse de valeur.

Le capital social peut être augmenté ou réduit par décision de l'assemblée générale des actionnaires statuant comme en matière de modification des Statuts.

La Société peut, aux conditions et aux termes prévus par la Loi racheter ses propres actions.

Art. 6. Les actions de la Société sont nominatives ou au porteur ou pour partie nominatives et pour partie au porteur au choix des actionnaires, sauf dispositions contraires de la Loi.

Il est tenu au siège social un registre des actions nominatives, dont tout actionnaire pourra prendre connaissance. Ce registre contiendra les indications prévues à l'article 39 de la Loi. La propriété des actions nominatives s'établit par une inscription sur ledit registre.

Des certificats constatant ces inscriptions au registre seront délivrés, signés par deux administrateurs ou, si la Société n'a qu'un seul administrateur, par cet administrateur.

La Société pourra émettre des certificats représentatifs d'actions au porteur. Les actions au porteur porteront les indications prévues par l'article 41 de la Loi et seront signées par deux (2) administrateurs ou, si la Société n'a qu'un seul administrateur, par cet administrateur.

La signature peut être soit manuscrite, soit imprimée, soit apposée au moyen d'une griffe.

Toutefois l'une des signatures peut être apposée par une personne déléguée à cet effet par le conseil d'administration. En ce cas, elle doit être manuscrite.

Une copie certifiée conforme de l'acte conférant à cet effet délégation à une personne ne faisant pas partie du conseil d'administration, sera déposée préalablement conformément à l'article 9, §§ 1 et 2 de la Loi.

La Société ne reconnaît qu'un propriétaire par action; si la propriété de l'action est indivise, démembrée ou litigieuse, les personnes invoquant un droit sur l'action devront désigner un mandataire unique pour présenter l'action à l'égard de la Société. La Société aura le droit de suspendre l'exercice de tous les droits y attachés jusqu'à ce qu'une seule personne ait été désignée comme étant à son égard propriétaire.

Titre IV. Assemblées générales des actionnaires - Décisions de l'actionnaire unique

Art. 7. L'assemblée des actionnaires de la Société régulièrement constituée représentera tous les actionnaires de la Société. Elle aura les pouvoirs les plus larges pour ordonner, faire ou ratifier tous les actes relatifs aux opérations de la Société. Lorsque la Société compte un actionnaire unique, il exerce les pouvoirs dévolus à l'assemblée générale.

L'assemblée générale est convoquée par le conseil d'administration. Elle peut l'être également sur demande d'actionnaires représentant un dixième au moins du capital social.

Art. 8. L'assemblée générale annuelle des actionnaires se tiendra le 4^{ème} jeudi du mois d'avril à 10.00 heures au siège social de la Société ou à tout autre endroit qui sera fixé dans l'avis de convocation.

Si ce jour est un jour férié légal, l'assemblée générale annuelle se tiendra le premier jour ouvrable qui suit.

D'autres assemblées des actionnaires pourront se tenir aux heures et lieux spécifiés dans les avis de convocation.

Les quorum et délais requis par la Loi régleront les avis de convocation et la conduite des assemblées des actionnaires de la Société, dans la mesure où il n'est pas autrement disposé dans les présents Statuts.

Toute action donne droit à une voix. Tout actionnaire pourra prendre part aux assemblées des actionnaires en désignant par écrit, par câble, télégramme, télex ou télécopie une autre personne comme son mandataire.

Dans la mesure où il n'en est pas autrement disposé par la Loi ou les Statuts, les décisions d'une assemblée des actionnaires dûment convoquée sont prises à la majorité simple des votes des actionnaires présents ou représentés.

Le conseil d'administration peut déterminer toutes autres conditions à remplir par les actionnaires pour prendre part à toute assemblée des actionnaires.

Si tous les actionnaires sont présents ou représentés lors d'une assemblée des actionnaires, et s'ils déclarent connaître l'ordre du jour, l'assemblée pourra se tenir sans avis de convocation préalables.

Les décisions prises lors de l'assemblée sont consignées dans un procès-verbal signé par les membres du bureau et par les actionnaires qui le demandent. Si la Société compte un actionnaire unique, ses décisions sont également écrites dans un procès-verbal.

Tout actionnaire peut participer à une réunion de l'assemblée générale par visioconférence ou par des moyens de télécommunication permettant son identification.

Ces moyens doivent satisfaire à des caractéristiques techniques garantissant la participation effective à l'assemblée, dont les délibérations sont retransmises de façon continue. La participation à une réunion par ces moyens équivaut à une présence en personne à une telle réunion.

Titre V. Conseil d'administration

Art. 9. La Société sera administrée par un conseil d'administration composé de trois membres au moins, qui n'ont pas besoin d'être actionnaires de la Société.

Toutefois, lorsque la Société est constituée par un actionnaire unique ou que, à une assemblée générale des actionnaires, il est constaté que celle-ci n'a plus qu'un actionnaire unique, la composition du conseil d'administration peut être limitée à un (1) membre jusqu'à l'assemblée générale ordinaire suivant la constatation de l'existence de plus d'un actionnaire.

Les administrateurs seront élus par l'assemblée générale des actionnaires qui fixe leur nombre, leurs émoluments et la durée de leur mandat. Les administrateurs sont élus pour un terme qui n'excédera pas six (6) ans, jusqu'à ce que leurs successeurs soient élus.

Les administrateurs seront élus à la majorité des votes des actionnaires présents ou représentés.

Tout administrateur pourra être révoqué avec ou sans motif à tout moment par décision de l'assemblée générale des actionnaires.

Au cas où le poste d'un administrateur devient vacant à la suite de décès, de démission ou autrement, cette vacance peut être temporairement comblée jusqu'à la prochaine assemblée générale, aux conditions prévues par la Loi.

Art. 10. Le conseil d'administration devra choisir en son sein un président et pourra également choisir parmi ses membres un vice-président. Il pourra également choisir un secrétaire qui n'a pas besoin d'être administrateur et qui sera en charge de la tenue des procès-verbaux des réunions du conseil d'administration et des assemblées générales des actionnaires.

Le conseil d'administration se réunira sur la convocation du président ou de deux administrateurs, au lieu indiqué dans l'avis de convocation.

Le président présidera toutes les assemblées générales des actionnaires et les réunions du conseil d'administration; en son absence l'assemblée générale ou le conseil d'administration pourra désigner à la majorité des personnes présentes à cette assemblée ou réunion un autre administrateur pour assumer la présidence pro tempore de ces assemblées ou réunions.

Avis écrit de toute réunion du conseil d'administration sera donné à tous les administrateurs au moins vingt-quatre heures avant la date prévue pour la réunion, sauf s'il y a urgence, auquel cas la nature et les motifs de cette urgence seront mentionnés dans l'avis de convocation. Il pourra être passé outre à cette convocation à la suite de l'assentiment de chaque administrateur par écrit ou par câble, télégramme, télex, télécopieur ou tout autre moyen de communication similaire. Une convocation spéciale ne sera pas requise pour une réunion du conseil d'administration se tenant à une heure et un endroit déterminés dans une résolution préalablement adoptée par le conseil d'administration.

Tout administrateur pourra se faire représenter à toute réunion du conseil d'administration en désignant par écrit ou par câble, télégramme, télex ou télécopieur un autre administrateur comme son mandataire.

Un administrateur peut représenter plusieurs de ses collègues.

Tout administrateur peut participer à une réunion du conseil d'administration par visioconférence ou par des moyens de télécommunication permettant son identification.

Ces moyens doivent satisfaire à des caractéristiques techniques garantissant une participation effective à la réunion du conseil dont les délibérations sont retransmises de façon continue. La participation à une réunion par ces moyens équivaut à une présence en personne à une telle réunion. La réunion tenue par de tels moyens de communication à distance est réputée se tenir au siège de la Société.

Le conseil d'administration ne pourra délibérer ou agir valablement que si la moitié au moins des administrateurs est présente ou représentée à la réunion du conseil d'administration.

Les décisions sont prises à la majorité des voix des administrateurs présents ou représentés à cette réunion. En cas de partage des voix, le président du conseil d'administration aura une voix prépondérante.

Le conseil d'administration pourra, à l'unanimité, prendre des résolutions par voie circulaire en exprimant son approbation au moyen d'un ou de plusieurs écrits, par courrier ou par courrier électronique ou par télécopie ou par tout autre moyen de communication similaire, à confirmer le cas échéant par courrier, le tout ensemble constituant le procès-verbal faisant preuve de la décision intervenue.

Art. 11. Les procès-verbaux de toutes les réunions du conseil d'administration seront signés par le président ou, en son absence, par le vice-président, ou par deux administrateurs. Les copies ou extraits des procès-verbaux destinés à servir en justice ou ailleurs seront signés par le président ou par deux administrateurs. Lorsque le conseil d'administration est composé d'un seul membre, ce dernier signera.

Art. 12. Le conseil d'administration est investi des pouvoirs les plus larges de passer tous actes d'administration et de disposition dans l'intérêt de la Société.

Tous pouvoirs que la Loi ou ces Statuts ne réservent pas expressément à l'assemblée générale des actionnaires sont de la compétence du conseil d'administration.

Lorsque la Société compte un seul administrateur, il exerce les pouvoirs dévolus au conseil d'administration.

La gestion journalière de la Société ainsi que la représentation de la Société en ce qui concerne cette gestion pourront, conformément à l'article 60 de la Loi, être déléguées à un ou plusieurs administrateurs, directeurs, gérants et autres agents, associés ou non, agissant seuls ou conjointement. Leur nomination, leur révocation et leurs attributions seront réglées par une décision du conseil d'administration. La délégation à un membre du conseil d'administration impose au conseil l'obligation de rendre annuellement compte à l'assemblée générale ordinaire des traitements, émoluments et avantages quelconques alloués au délégué.

La Société peut également conférer tous mandats spéciaux par procuration authentique ou sous seing privé.

Art. 13. La Société sera engagée (i) par la signature collective de deux (2) administrateurs, (ii) par la signature individuelle de l'administrateur-délégué ou (iii) par la seule signature de toute(s) personne(s) à laquelle (auxquelles) pareils pouvoirs de signature auront été délégués par le conseil d'administration.

Lorsque le conseil d'administration est composé d'un (1) seul membre, la Société sera valablement engagée, en toutes circonstances et sans restrictions, par la signature individuelle de l'administrateur unique.

Titre VI. Surveillance de la société

Art. 14. Les opérations de la Société seront surveillées par un (1) ou plusieurs commissaires aux comptes qui n'ont pas besoin d'être actionnaire.

L'assemblée générale des actionnaires désignera les commissaires aux comptes et déterminera leur nombre, leurs rémunérations et la durée de leurs fonctions qui ne pourra excéder six (6) années.

Titre VII. Exercice social - Bilan

Art. 15. L'exercice social commencera le 1^{er} janvier de chaque année et se terminera le 31 décembre de la même année.

Art. 16. Sur le bénéfice annuel net de la Société il est prélevé cinq pour cent (5%) pour la formation du fonds de réserve légale; ce prélèvement cessera d'être obligatoire lorsque et tant que la réserve aura atteint dix pour cent (10%) du capital social, tel que prévu à l'article 5 de ces Statuts, ou tel qu'augmenté ou réduit en vertu de ce même article 5.

L'assemblée générale des actionnaires déterminera, sur proposition du conseil d'administration, de quelle façon il sera disposé du solde du bénéfice annuel net.

Des acomptes sur dividendes pourront être versés en conformité avec les conditions prévues par la Loi.

Titre VIII. Liquidation

Art. 17. En cas de dissolution de la Société, il sera procédé à la liquidation par les soins d'un ou de plusieurs liquidateurs (qui peuvent être des personnes physiques ou morales) nommés par l'assemblée générale des actionnaires qui déterminera leurs pouvoirs et leurs rémunérations.

Titre IX. Modification des statuts

Art. 18. Les Statuts pourront être modifiés par une assemblée générale des actionnaires statuant aux conditions de quorum et de majorité prévues par l'article 67-1 de la Loi.

Titre X. Dispositions finales - Loi applicable

Art. 19. Toutes les questions qui ne sont pas régies par les présents Statuts seront régies par la Loi et la Loi SPF.

Dispositions transitoires

1. Le premier exercice social commence le jour de la constitution et se termine le 31 décembre 2014.
2. La première assemblée générale ordinaire annuelle se tiendra en 2015.
3. Exceptionnellement, le premier président et le premier délégué du conseil d'administration peuvent être nommés par une résolution de l'actionnaire unique.

Souscription et libération

Les Statuts de la Société ayant été ainsi arrêtés, les trois cent dix (310) actions ont été souscrites par l'actionnaire unique, la société "YES EUROPE", pré-désignée et représentée comme dit ci-avant, et libérées entièrement par la souscriptrice prédite moyennant un versement en numéraire, de sorte que la somme de trente et un mille euros (31.000,- EUR) se trouve dès à présent à la libre disposition de la Société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire par une attestation bancaire, qui le constate expressément.

Déclaration

Le notaire instrumentaire déclare avoir vérifié l'existence des conditions énumérées à l'article 26 de la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée, et en confirme expressément l'accomplissement.

Résolutions prises par l'actionnaire unique

La partie comparante pré-mentionnée, représentant l'intégralité du capital social souscrit, a pris les résolutions suivantes en tant qu'actionnaire unique:

- 1) Le nombre des administrateurs est fixé à un (1) et celui des commissaires aux comptes à un (1).
- 2) Comme autorisé par la Loi et les Statuts, Monsieur Jean-Luc JOURDAN, directeur de société, né à Saint-Mard (Belgique), le 12 juillet 1959, demeurant professionnellement à L-2163 Luxembourg, 32, avenue Monterey, est appelée à la fonction d'administrateur unique et exercera les pouvoirs dévolus au conseil d'administration de la Société.
- 3) La société à responsabilité limitée "GLOBAL CORPORATE ADVISORS S.à r.l.", en abrégé "G.C.A. S.à r.l.", établie et ayant son siège social à L-2163 Luxembourg, 32, avenue Monterey, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, section B, sous le numéro 109939, est appelée à la fonction de commissaire aux comptes de la Société.
- 4) Les mandats de l'administrateur unique et du commissaire aux comptes prendront fin à l'issue de l'assemblée générale ordinaire de 2019.
- 5) Le siège social est établi à L-2163 Luxembourg, 32, avenue Monterey.

Frais

Le montant total des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société, ou qui sont mis à sa charge à raison du présent acte, est évalué approximativement à neuf cent vingt euros.

DONT ACTE, le présent acte a été passé à Luxembourg, à la date indiquée en tête des présentes.

Après lecture du présent acte au comparant, connu du notaire par nom, prénom, état civil et domicile, ledit représentant a signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: J-L. JOURDAN, C. WERSANDT

Enregistré à Luxembourg A.C., le 4 mars 2014. LAC/2014/10039. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): Irène THILL.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée;

Luxembourg, le 10 mars 2014.

Référence de publication: 2014037217/240.

(140042039) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 mars 2014.

TETRABAT (Luxembourg) S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1320 Luxembourg, 54, rue de Cessange.

R.C.S. Luxembourg B 68.164.

Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire des actionnaires du vendredi 21 juin 2013

L'assemblée note que les mandats des administrateurs actuels, à savoir M. Guy Decker, M Yvon Logelin, et M Marcel Ernzer sont venus à échéance aujourd'hui le 21 juin 2013.

L'assemblée prend note que le mandat du commissaire aux comptes actuel, à savoir M. Philippe Guillaume est venu à échéance aujourd'hui 21 juin 2013.

L'assemblée générale, conformément à l'article 4 des statuts, procède aux nominations d'administrateurs suivantes:

Monsieur Guy Decker pour un mandat de 6 ans que viendra à échéance à l'assemblée de 2019,

Monsieur Yvon Logelin pour un mandat de 6 ans qui viendra à échéance à l'assemblée de 2019,

Monsieur Marcel Ernzer pour un mandat de 6 ans qui viendra à échéance à l'assemblée de 2019.

Monsieur Yvon Logelin est nommé administrateur-délégué ainsi que président du conseil avec pouvoir d'engager la société par sa signature individuelle.

L'assemblée décide à l'unanimité de réélire comme commissaire aux comptes:

Monsieur Philippe Guillaume pour un mandat de 6 ans qui viendra à échéance à l'assemblée de 2019.

L'adresse professionnelle de M. Decker, de M. Logelin, de M Ernzer et de M. Guillaume est: L-1320 Luxembourg, 54, Rue de Cessange

Pour la société

Tetrabat (Luxembourg) S.A.

Signatures

Référence de publication: 2014037231/25.

(140042078) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 mars 2014.

**JL Partners, Société à responsabilité limitée,
(anc. Library Art Fund Advisory Company).**

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-8255 Mamer, 10, rue Mont Royal.
R.C.S. Luxembourg B 168.710.

L'an deux mille quatorze, le vingt-quatre février.

Par-devant Maître Martine SCHAEFFER, notaire de résidence à Luxembourg.

A COMPARU:

Monsieur Luc Mazet demeurant professionnellement au 32, rue Drouot, F-75009 Paris (France), ici représenté par Monsieur Jacques DE CAE demeurant professionnellement à Mamer, en vertu d'une procuration sous seing privé lui délivré le 24 février 2014.

Ladite procuration, après avoir été signée «ne varietur» par le mandataire de la partie comparante et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Le comparant est le associé unique de la société à responsabilité limitée "Library Art Fund Advisory Company" (ci-après la «Société»), avec siège social à L-1134 Luxembourg, 55, rue Charles Arendt, inscrite au Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg, sous le numéro B 168710, et constituée suivant acte reçu par le notaire instrumentant, en date du 27 avril 2012, publié au Mémorial, Recueil Spécial C numéro 1512 du 16 juin 2012.

Le comparant représentant l'intégralité du capital social, a requis le notaire soussigné de prendre acte que l'ordre du jour de l'assemblée est le suivant:

Ordre du jour

1. Changement de dénomination sociale en «JL Partners» et modification subséquente de l'article 1^{er} des statuts;
2. Modification de l'article 3 des statuts de la société portant sur l'objet social;
3. Transfert du siège social au 10, rue Mont Royal, L-8255 Mamer;
4. Divers.

Première résolution

L'associé unique décide par les présentes de modifier le nom de la Société en «JL Partners» et donc de modifier l'article 1 des statuts de la Société pour qu'il soit désormais lu comme suit:

« **Art. 1^{er}. Nom.** Il existe entre les propriétaires actuels des parts sociales et/ou toute personne qui sera un associé dans le futur, une société dans la forme d'une société à responsabilité limitée sous la dénomination «JL Partners» (la «Société»).»

Deuxième résolution

L'associé unique décide de modifier l'objet de la Société et donc de modifier l'article 3 des statuts de la Société qui devra désormais être lu comme suit:

« **Art. 3. Objet.**

3.1 La Société a pour objet de mener toutes activités commerciales telles que notamment mais non-exclusivement des activités de vente et de promotion de produits ou services, et d'intermédiation commerciale, à l'exclusion de celles réservées par la loi du 2 septembre 2011 sur l'accès aux professions d'artisan, de commerçant, d'industriel ainsi qu'à certaines professions libérales.

3.2 D'une façon générale, la Société peut réaliser toutes opérations commerciales, financières, mobilières et immobilières qui se rattachent directement ou indirectement à son objet social ou qui sont de nature à en faciliter l'extension ou le développement.

3.3 La Société peut s'intéresser par toutes voies dans toutes affaires, entreprises ou sociétés ayant un objet identique, analogue ou connexe, ou qui sont de nature à favoriser le développement de son entreprise, à lui procurer des matières premières ou à faciliter l'écoulement de ses produits.

3.4 La Société pourra également:

- accorder toute forme de garantie et sûreté pour l'exécution de toute obligation de la Société ou de toute entité dans laquelle la Société détient un intérêt direct ou indirect ou un droit de toute nature, ou dans laquelle la Société a investi de toute autre manière, ou qui fait partie du même groupe d'entités que la Société, ou de tout directeur ou autre titulaire ou agent de la Société, ou de toute entité dans laquelle la Société détient un intérêt direct ou indirect ou un droit de toute nature, ou dans laquelle la Société a investi de toute autre manière, ou qui fait partie du même groupe d'entités que la Société; et

- accorder des prêts, fournir des garanties ou assister toute entité dans laquelle la Société détient un intérêt direct ou indirect ou un droit de toute nature, ou dans laquelle la Société a investi de toute autre manière, ou qui fait partie du même groupe d'entités que la Société, ou assister une telle entité de toute autre manière.

3.5 La société a pour objet l'exploitation d'une agence d'affaires, et l'activité d'intermédiaire rémunéré dans tous type de transactions commerciales et non commerciales non réglementées, aussi bien au Luxembourg qu'à l'étranger et sous quelque forme que ce soit, toutes activités industrielles, commerciales, financières, mobilières ou immobilières, qui sont directement ou indirectement en relation avec la création, la gestion et le financement, sous quelque forme que ce soit, de toutes entreprises et sociétés dont l'objet consiste en toutes activités, sous quelque forme que ce soit, ainsi que la gestion et le développement, permanent ou temporaire, du portefeuille créé dans ce but, pour autant que la société sera considérée comme une société de participations financières conformément aux lois applicables.

3.6 La société a encore pour objet de percevoir des indemnités et des rémunérations des sociétés du groupe ainsi que l'administration et la gérance de telles sociétés du groupe, à qui elle pourra notamment fournir toute prestation d'assistance stratégique, administrative ou commerciale.»

Troisième résolution

L'associé unique décide de transférer le siège social de L-1134 Luxembourg, 55, rue Charles Arendt à L-8255 Mamer 10, rue Mont Royal.

En conséquence, l'article 4, alinéa 1^{er} des statuts de la société est modifié pour avoir désormais la teneur suivante:

« **Art. 4. Siège social.**

4.1 Le siège social de la Société est établi dans la commune de Mamer, Grand-Duché de Luxembourg.

Plus rien ne figurant à l'ordre du jour et personne ne demandant la parole, la séance est levée.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire de la partie comparante, ledit mandataire a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: J. De Cae et M. Schaeffer.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils, le 3 mars 2014. Relation: LAC/2014/9644. Reçu soixante-quinze euros Eur 75.-.

Le Receveur (signé): Irène THILL.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la demande de la prédite société, aux fins d'inscription au Registre de Commerce.

Luxembourg, le 12 mars 2014.

Référence de publication: 2014037061/84.

(140042069) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 mars 2014.

Fruits et Légumes du Jardin S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-9156 Heiderscheid, 3, rue Fuussekaul.

R.C.S. Luxembourg B 105.345.

Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire du 18 février 2014

L'assemblée générale, après avoir délibérée, prend à l'unanimité des voix les résolutions suivantes:

1^{ère} Résolution

L'assemblée générale révoque le commissaire aux comptes LUX AUDIT S.A., ayant son siège social à L-1510 Luxembourg, 57 rue de la Faïencerie, inscrite auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 25.797.

2^{ème} Résolution

L'assemblée générale nomme comme commissaire aux comptes, la société NORDOCOM SÀRL, inscrite au Registre du Commerce et des sociétés du Luxembourg sous le numéro B 55862, ayant son siège social à L-1618 Luxembourg, 2 rue des Gaulois, jusqu'à l'assemblée statuant sur l'exercice social 2018.

Ce commissaire aux comptes est désigné à compter de la présente assemblée et jusqu'à l'assemblée générale ordinaire annuelle des actionnaires appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2018.

Les actionnaires

Référence de publication: 2014038796/20.

(140044576) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 mars 2014.

NIGIPA Works Ltd., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-4823 Rodange, 2, rue de l'Industrie.

R.C.S. Luxembourg B 185.174.

STATUTS

L'an deux mille quatorze, le sixième jour du mois de mars.

Par-devant Maître Edouard DELOSCH, notaire de résidence à Diekirch, Grand-Duché de Luxembourg.

Ont comparu:

1. Monsieur Nicolas Sylvain Gilbert LEONORI, né le 22 avril 1977 à Metz (France), demeurant à 10, Impasse des Grands bois, F-57245 Chesny (France);

2. Monsieur Paul SCHIPPERS, né le 07 décembre 1957 à Mechelen (Belgique), demeurant à rue d'Aquinot 12 à B-1380 Lasne;

ici représenté par Monsieur Nicolas Sylvain Gilbert LEONORI, demeurant à 10, Impasse des Grands bois, F-57245 Chesny (France), en vertu d'une procuration donnée sous seing privé le 21 février 2014;

3. La société de droit suisse SAGUARO WORKS GmbH, ayant son siège social à Leimatt A, CH-6317 Oberweil bei Zug, inscrit au registre de commerce du canton de Zug sous le numéro CHE-284.829.703, ici représentée par son gérant unique Monsieur Gilles François Georges ROUX, né le 06 mai 1961 à Neuchâtel (Suisse), demeurant à Leimatt A, CH-6317 Oberwil bei Zug;

ici représenté par Monsieur Nicolas Sylvain Gilbert LEONORI, demeurant à 10, Impasse des Grands bois, F-57245 Chesny (France), en vertu d'une procuration donnée sous seing privé le 27 février 2014.

Lesdites procurations, après avoir été signées «ne varietur» par le mandataire des comparants et le notaire soussigné, resteront annexés au présent acte pour être soumise en même temps avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Lesquels comparants, représentés comme dit ci-avant, ont requis le notaire instrumentant de dresser acte des statuts d'une société à responsabilité limitée qu'ils déclarent constituer par les présentes et dont ils ont arrêté les statuts comme suit:

« **Art. 1^{er}** . Il est formé par les présentes, par les personnes comparantes, et toutes les personnes qui pourraient devenir associés par la suite, une société à responsabilité limitée qui sera régie par les lois y relatives, et notamment celle du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée, ainsi que par les présents statuts (ci-après la "Société").

Art. 2. La Société a pour objet

- le commerce au détail en ligne;
- l'intermédiaire commercial et commissionnaire dans toutes les transactions commerciales de quelque nature que ce soit et ceci tant au Luxembourg qu'à l'étranger, dans le sens le plus large du terme;
- l'achat et la vente, la location et la gestion de patentes, droits, marques, fonds de commerce et de toutes autres valeurs immatérielles pour le compte propre et ceci tant au Luxembourg qu'à l'étranger, dans le sens le plus large du terme;
- l'acceptation et l'exécution de mandats dans d'autres sociétés et ceci tant au Luxembourg qu'à l'étranger, dans le sens le plus large du terme;

La Société a pour objet toutes prises de participations sous quelque forme que ce soit, dans des entreprises ou sociétés luxembourgeoises ou étrangères; l'acquisition par voie d'achat, d'échange, de souscription, d'apport et de toute autre manière, ainsi que l'aliénation par voie de vente, d'échange et de toute autre manière de parts sociales et de valeurs mobilières de toutes espèces; le contrôle et la mise en valeur de ces participations, notamment grâce à l'octroi aux entreprises auxquelles elle s'intéresse de tous concours, prêts, avances ou garanties; l'emploi de ses fonds, la création, la gestion, la mise en valeur et la liquidation d'un portefeuille se composant de tous droits de propriété intellectuelle, et plus particulièrement de brevets de toute origine, l'acquisition par voie d'apport, de souscription, de prise ferme ou d'option d'achat et de toute autre manière, de tous droits de propriété intellectuelle et plus particulièrement de brevets, la réalisation par voie de vente, de cession, d'échange ou autrement et la mise en valeur de ces droits et brevets.

La Société pourra s'intéresser par voie de souscription, apport, prise de participation ou autre manière, dans toute société ou entreprise luxembourgeoise ou étrangère, notamment par la création de filiales ou succursales.

La société pourra également prêter son assistance en matière de gestion et d'organisation, à toutes filiales, de façon rémunérée ou non.

Elle pourra emprunter avec ou sans garantie, hypothéquer ou gager ses biens, ou se porter caution personnelle et/ou réelle, au profit d'autres entreprises, sociétés ou tiers, sous réserve des dispositions légales afférentes.

Elle peut réaliser son objet directement ou indirectement en nom propre ou pour compte de tiers, seule ou en association en effectuant toute opération de nature à favoriser ledit objet ou celui des sociétés dans lesquelles elle détient des intérêts.

La Société exercera son activité tant au Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger.

De façon générale, la Société pourra réaliser toutes opérations mobilières et immobilières, commerciales, industrielles ou financières, se rattachant directement ou indirectement à son objet social ou qui sont de nature à en faciliter l'extension ou le développement.

Art. 3. La Société est constituée pour une durée illimitée.

La dissolution de la Société peut être demandée en justice pour justes motifs. Sauf dissolution judiciaire, la dissolution de la Société ne peut résulter que d'une décision prise par l'assemblée générale dans les formes prescrites pour les modifications des statuts.

Art. 4. La Société prend la dénomination sociale de «NIGIPA Works Ltd.».

Art. 5. Le siège de la Société est établi dans la commune de Pétange.

Le siège social peut être transféré à l'intérieur de la même commune par simple décision du gérant ou, en cas de pluralité de gérants, du Conseil de gérance, et en tout endroit du Grand-Duché de Luxembourg aux termes d'une décision prise par assemblée tenue dans les formes prescrites pour les modifications des statuts.

Lorsque des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication de ce siège avec l'étranger se produisent ou sont imminents, le siège social peut être transféré provisoirement à l'étranger jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales, sans que toutefois cette mesure puisse avoir d'effet sur la nationalité de la Société, laquelle, nonobstant ce transfert, conservera la nationalité luxembourgeoise. Pareille décision de transfert du siège social à l'étranger, sera prise par le Conseil de gérance ou, le cas échéant, le gérant unique.

La Société peut ouvrir des succursales, filiales ou d'autres bureaux, dans tout autre lieu du Grand-Duché de Luxembourg, ainsi qu'à l'étranger.

Art. 6. Le capital social est fixé à douze mille quatre cents euros (EUR 12.400,-) divisé en douze mille quatre cents (12.400) parts sociales d'un euros (EUR 1,-) chacune, toutes les parts sociales étant intégralement souscrites et entièrement libérées.

Art. 7. Le capital social pourra à tout moment être modifié moyennant décision écrite et régulièrement publiée de l'associé unique, sinon de l'assemblée des associés, conformément à l'article 16 des présents statuts.

Art. 8. Chaque part sociale ouvre un droit à l'actif social de même qu'aux bénéfices réalisés au cours de l'exercice, en proportion directe avec le nombre des parts sociales existantes.

Art. 9. Les parts sociales sont indivisibles à l'égard de la Société qui ne reconnaît qu'un unique propriétaire pour chacune d'elles.

Les copropriétaires indivis des parts sociales sont tenus d'être représentés auprès de la Société par une seule et même personne.

Art. 10. Les cessions de parts sociales doivent être constatées par un acte notarié ou sous seing privé.

En cas d'associé unique, les cessions et transmissions, sous quelque forme que ce soit, de parts sociales sont libres.

Les parts sociales ne peuvent être cédées entre vifs à des non-associés qu'avec l'agrément donné en assemblée générale des associés représentant au moins les trois quarts du capital social.

En cas de pluralité d'associés, les parts sociales sont cessibles sous réserve de la stricte observation des dispositions énoncées à l'article 189 de la loi modifiée du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales.

Toute opération de cession n'est opposable à la Société comme aux tiers qu'à la condition d'avoir été notifiée à la Société ou acceptée par elle conformément aux dispositions prescrites à l'article 1690 du Code civil.

Au surplus, il ne pourra être contracté d'emprunt par voie publique d'obligations, ni procédé à une émission publique de parts sociales.

Art. 11. La Société n'est pas dissoute par le décès, l'interdiction, la faillite ou la déconfiture d'un des associés.

Art. 12. La Société est gérée par un ou plusieurs gérants. Si plusieurs gérants sont nommés, ils constitueront un Conseil de gérance. Le(s) gérant(s) ne sont pas obligatoirement associés. Le(s) gérant(s) sont révocable(s) ad nutum.

Le gérant, ou en cas de pluralité de gérants, le Conseil de gérance, dispose des pouvoirs les plus étendus afin d'accomplir tous les actes nécessaires ou utiles à l'accomplissement de l'objet social de la Société, à l'exception de ceux qui sont expressément réservés par la loi ou les statuts à l'assemblée générale des associés.

Art. 13. La Société sera engagée par la signature de son gérant, et en cas de pluralité de gérants, par la signature conjointe de deux membres du Conseil de gérance.

Le gérant, ou en cas de pluralité de gérants, le Conseil de gérance, peut sous-déléguer une partie de ses pouvoirs pour des tâches spécifiques à un ou plusieurs agents ad hoc.

Tout litige dans lequel la Société apparaît comme demandeur ou comme défendeur, sera géré au nom de la Société par le gérant, ou en cas de pluralité de gérants, le Conseil de gérance représenté par un gérant délégué à cet effet.

Art. 14. Les réunions du Conseil de Gérance auront lieu au Grand-Duché de Luxembourg. Le Conseil de gérance ne peut délibérer ou agir valablement que si au moins la majorité de ses membres est présente en personne ou par procuration. Les résolutions du Conseil de gérance sont adoptées à la majorité des votes des gérants présents ou représentés.

En cas d'urgence, les résolutions écrites signées par l'ensemble des membres du Conseil de gérance seront valablement passées et effectives comme si passées lors d'une réunion dûment convenue et tenue. De telles signatures peuvent apparaître sur un document unique ou plusieurs exemplaires d'une résolution identique et peuvent être prouvées par lettre, fax ou communication similaire.

De plus, tout membre qui participe aux débats d'une réunion du Conseil de gérance aux moyens d'un appareil de communication (notamment par téléphone), qui permet à tous les membres présent à cette réunion (que ce soit en personne ou par procuration ou tout autre appareil de communication) d'entendre et d'être entendu par les autres membres à tout moment, sera supposé être présent à cette réunion et sera comptabilisé pour le calcul du quorum et sera autorisé à voter sur les questions à l'ordre du jour de cette réunion. Si une résolution est prise par voie de conférence téléphonique, la résolution sera considérée comme ayant été prise au Luxembourg si l'appel provient initialement du Luxembourg.

Art. 15. Le ou les gérants ne contractent, à raison de leur fonction, aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par eux au nom de la Société.

Toutefois, la Société est liée par les actes accomplis par les gérants, même si ces actes excèdent l'objet social, à moins qu'elle ne prouve que le tiers savait que l'acte dépassait l'objet social ou qu'il ne pouvait l'ignorer compte tenu des circonstances, sans que la publication des statuts suffise à constituer cette preuve.

Art. 16. L'associé unique exerce les pouvoirs attribués à l'assemblée des associés.

En cas de pluralité des associés, chaque associé peut participer aux décisions collectives quel que soit le nombre de parts qui lui appartient.

Chaque associé a un nombre de voix égal au nombre de parts qu'il possède ou représente. En cas de pluralité d'associés, les décisions collectives ne sont valablement prises que pour autant qu'elles ont été adoptées par des associés représentant plus de la moitié du capital social, sans préjudice des autres dispositions de l'article 194 de la loi modifiée du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales.

Cependant, les résolutions modifiant les statuts de la Société ne pourront être prises que par l'accord de la majorité des associés représentant au moins les trois quarts du capital social, sous réserve des dispositions de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée.

Art. 17. Une assemblée générale annuelle des associés, qui doit se tenir au cas où la Société a plus de vingt-cinq (25) associés, se réunira une fois par an pour l'approbation des comptes annuels, elle se tiendra le deuxième lundi du mois de juin de chaque année au siège de la Société ou en tout autre lieu à spécifier dans la convocation de cette assemblée.

Si ce jour n'est pas généralement un jour bancaire ouvrable à Luxembourg, l'assemblée se tiendra le premier jour ouvrable suivant.

Art. 18. L'année sociale de la Société commence le premier janvier et se termine le trente et un décembre de chaque année.

Art. 19. Chaque année, au trente et un décembre, les comptes sont arrêtés et, suivant le cas, le gérant ou le Conseil de Gérance dresse un inventaire comprenant l'indication des valeurs actives et passives de la Société.

Tout associé peut par lui-même ou par un fondé de pouvoir, prendre au siège social de la Société, communication de l'inventaire, du bilan et du rapport du conseil de surveillance (si la Société compte plus de vingt-cinq associés parmi ses rangs, conformément aux dispositions prescrites par la loi).

Art. 20. Les profits bruts de la Société, constatés dans les comptes annuels, déduction faite des frais généraux, amortissements et charges, constituent le bénéfice net.

Sur le bénéfice net, il est prélevé au moins cinq pour cent pour la constitution d'un fonds de réserve jusqu'à ce que celui-ci atteigne dix pour cent du capital social. Le solde du bénéfice net est à la libre disposition de l'assemblée générale.

Art. 21. Lors de la dissolution de la Société, la liquidation sera faite par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, nommés par les associés qui fixeront leurs pouvoirs et leurs émoluments.

Art. 22. Pour tout ce qui n'est pas réglé par les présents statuts, l'associé unique, ou le cas échéant les associés, s'en réfèrent aux dispositions légales de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée.»

Disposition transitoire:

Par dérogation le premier exercice social commence aujourd'hui et finira le 31 décembre 2014.

Souscription et libération:

Les statuts de la Société ayant été ainsi arrêtés, les comparants préqualifiés, représentés comme dit ci-avant, déclare souscrire les douze mille quatre cents (12.400) parts sociales comme suit:

- Monsieur Nicolas Sylvain Gilbert LEONORI, pré-qualifié, six mille huit cent vingt parts	6.820 parts
- Monsieur Paul SCHIPPERS, pré-qualifié, deux mille sept cent quatre-vingt-dix parts	2.790 parts
- La SAGUARO WORKS GmbH, pré-qualifiée deux mille sept cent quatre-vingt-dix parts	2.790 parts
TOTAL: douze mille quatre cents parts sociales	12.400 parts

La libération intégrale du capital social a été faite par des versements en espèces, de sorte que la somme de douze mille quatre cents euros (EUR 12.400,-) se trouve à la libre disposition de la Société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire soussigné, qui le constate expressément.

Evaluation des frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution au montant mille euros (EUR 1.000,-).

Assemblée générale extraordinaire

Les comparants, représentés comme dit ci-avant, représentant l'intégralité du capital social souscrit, se considérant comme dûment convoqués, se sont constitués en assemblée générale extraordinaire.

Après avoir constaté que la présente assemblée était régulièrement constituée, ils ont pris les résolutions suivantes:

1.- Le nombre des gérants est fixé à un (1).

2.- Est nommé gérant unique pour une durée indéterminée:

- Monsieur Nicolas Sylvain Gilbert LEONORI, né le 22 avril 1977 à Metz (France), demeurant à 10, Impasse des Grands bois, F-57245 Chesny (France).

3.- La Société est valablement engagée en toutes circonstances par la signature individuelle du gérant unique.

4.- L'adresse du siège social de la Société est fixée à L-4823 Rodange, 2 rue de l'Industrie.

Déclaration

Le notaire instrumentant a rendu attentif la(les) partie(s) comparante(s) au fait qu'avant toute activité commerciale de la société, celle(s)-ci doit(doivent) être en possession d'une autorisation de commerce en bonne et due forme en relation avec l'objet social tel que modifié ci-dessus, ce qui est expressément reconnu par la (les) partie(s) comparante(s).

DONT ACTE, fait et passé à Diekirch, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire des comparants, connus du notaire instrumentant par leur nom, prénom usuel, état et demeure, ils ont signé le présent acte avec le notaire.

Signé: N. LEONORI, DELOSCH.

Enregistré à Diekirch, le 07 mars 2014. Relation: DIE/2014/2953. Reçu soixante-quinze (75.-) euros.

Le Receveur (signé) pd: RECKEN.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial C.

Diekirch, le 11 mars 2014.

Référence de publication: 2014037716/198.

(140042714) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 mars 2014.

Orlandia S.A., Société Anonyme.

Capital social: EUR 31.000,00.

Siège social: L-2163 Luxembourg, 23, avenue Monterey.

R.C.S. Luxembourg B 178.761.

L'adresse des V Administrateurs de catégorie B,

Madame Marthe HALLEY et

Monsieur Bernard BONTOUX

ont été changées et sont situées dorénavant à

5, Chemin du Creux du Chable

1172 Bougy Villars

Suisse

Pour ORLANDIA S.A.

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2014039000/18.

(140044326) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 mars 2014.

Quanlux S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**Capital social: EUR 30.986,69.**

Siège social: L-2134 Luxembourg, 58, rue Charles Martel.
R.C.S. Luxembourg B 41.592.

Il est porté à la connaissance de tous que la dénomination sociale de l'associé a fait l'objet d'un changement. A savoir:
- Pestana Luxembourg devient «Pestana International Holdings S.A.».

Luxembourg, le 17 mars 2014.

Pour extrait conforme

Pour la société

Un mandataire

Référence de publication: 2014039025/14.

(140044718) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 mars 2014.

Prior Trading S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1521 Luxembourg, 144, rue Adolphe Fischer.
R.C.S. Luxembourg B 64.799.

LIQUIDATION JUDICIAIRE

Par jugement en date du 13 mars 2014, le tribunal d'arrondissement de et à Luxembourg, siégeant en matière commerciale, a déclaré dissoute et ordonné la liquidation de la société PRIOR TRADING s.à r.l., en liquidation, avec siège social à 144, rue Adolphe Fischer, L-1521 LUXEMBOURG.

Le même jugement a nommé juge-commissaire Madame la Présidente le Juge-Commissaire Anita LECUIT, juge au Tribunal d'Arrondissement de et à Luxembourg et a désigné comme liquidateur Maître Cédric SCHIRRER, avocat, demeurant à Luxembourg.

Le tribunal ordonne aux créanciers de faire la déclaration du montant de leurs créances au greffe du tribunal de commerce avant le 4 avril 2014.

Luxembourg, le 14 mars 2014.

Pour extrait conforme

Cédric SCHIRRER

Le liquidateur

Référence de publication: 2014039021/20.

(140045012) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 mars 2014.

OG Enterprises S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-2661 Luxembourg, 42, rue de la Vallée.
R.C.S. Luxembourg B 164.741.

DISSOLUTION

Il résulte du procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires, tenue le 31 décembre 2013, que la liquidation de la société, décidée en date du 22 novembre 2013 a été clôturée et que OG ENTERPRISES S.à r.l. a définitivement cessé d'exister. Les livres et documents sociaux sont déposés et conservés pour une période de cinq ans au 42, rue de la Vallée, L-2661 Luxembourg.

Luxembourg, le 17 mars 2014.

Pour: OG ENTERPRISES S.à r.l.

Société à responsabilité limitée liquidée

Pour le Liquidateur: GRANT THORNTON LUX AUDIT S.A.

EXPERTA LUXEMBOURG

Société anonyme

Isabelle Maréchal-Gerlaxhe / Signature

Référence de publication: 2014038994/20.

(140044987) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 mars 2014.

Rockspring TransEuropean Properties V Holdings S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-2163 Luxembourg, 40, avenue Monterey.

R.C.S. Luxembourg B 173.242.

Il résulte des décisions de l'associé unique de La Société, décidées par voie de résolutions en date du 24 février 2014:

1. Acceptation de la démission de Philip Gittins en tant que classe A gérant de La Société avec effet immédiat.

2. Nomination de Russell Proffitt-Perchard, né le 16 janvier 1978, à Jersey, Royaume-Uni, résidant professionnellement au 40 Avenue Monterey, L-2163 Luxembourg, en qualité de classe A gérant de La Société avec effet immédiat et pour une période indéterminée.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 17 mars 2014.

Référence de publication: 2014039034/15.

(140044928) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 mars 2014.

Rusnano Capital SICAR S.A., Société Anonyme sous la forme d'une Société d'Investissement en Capital à Risque.

Siège social: L-2661 Luxembourg, 42, rue de la Vallée.

R.C.S. Luxembourg B 166.115.

Extrait des résolutions circulaires unanimes prises par le Conseil d'administration de la Société en date du 13 mars 2014.

En date du 13 mars 2014, le Conseil d'administration de la Société a pris les résolutions suivantes:

- d'accepter la démission de Madame Maria TKACHENKO de son mandat d'administrateur de la Société avec effet au 13 mars 2014;

- de coopter Monsieur Xavier Jean Dominique GUYARD, né le 3 mai 1951 à Paris, France, résidant à l'adresse suivante: 21/23, rue Henri VII, L-1725 Luxembourg en tant que nouvel administrateur de la Société avec effet au 13 mars 2014 et ce jusqu'à la prochaine assemblée générale qui se tiendra le 15 mai 2014.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 17 mars 2014.

Rusnano Capital SICAR S.A.

Signature

Référence de publication: 2014039035/19.

(140044711) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 mars 2014.

Opera Gallery Services S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.

R.C.S. Luxembourg B 144.488.

Lors de l'assemblée générale ordinaire tenue en date du 15 octobre 2013, les actionnaires ont pris les décisions suivantes:

1. Acceptation de la démission de READ S.à r.l., avec siège social au 3a, boulevard du Prince Henri, L-1724 Luxembourg de son mandat de commissaire aux comptes, avec effet au 1^{er} janvier 2012;

2. Nomination de TEAMAUDIT S.A., avec siège social au 3A, boulevard du Prince Henri, L-1724 Luxembourg, au mandat de réviseur d'entreprises agréé, avec effet au 1^{er} janvier 2012 et pour une période venant à échéance lors de l'assemblée générale ordinaire qui statuera sur les comptes de l'exercice social se clôturant au 31 décembre 2012 et qui se tiendra en 2013;

3. Renouvellement du mandat de réviseur d'entreprises agréé de TEAMAUDIT S.A., précité, pour une période venant à échéance lors de l'assemblée générale ordinaire qui statuera sur les comptes de l'exercice social se clôturant au 31 décembre 2013 et qui se tiendra en 2014;

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 14 mars 2014.

Référence de publication: 2014038996/20.

(140045054) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 mars 2014.

Private Equity Selection International (PESI) 2 S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2520 Luxembourg, 5, allée Scheffer.

R.C.S. Luxembourg B 84.135.

L'an deux mille quatorze, le vingt-sept février.

Pardevant Maître Paul DECKER, notaire de résidence à Luxembourg.

S'est réunie

l'Assemblée Générale Extraordinaire des actionnaires de la société anonyme «PRIVATE EQUITY SELECTION INTERNATIONAL (PESI) 2 S.A.», ayant son siège social à L-2520 Luxembourg, 5, allée Scheffer, constituée suivant acte reçu par Maître Joseph ELVINGER, notaire de résidence à Luxembourg, en date du 28 juin 2001, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 305 du 23 février 2002 et dont les statuts ont été modifiés en dernier lieu suivant acte reçu par le notaire instrumentant en date du 3 février 2011, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 918 du 6 mai 2011,

immatriculée près du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg B 84.135.

L'Assemblée est ouverte à 11.00 heures et est présidée par Mme Alexandra Schmitt, employée privé, demeurant professionnellement à Luxembourg.

La présidente désigne comme secrétaire Mme Laetitia Boeuf, employée privée, demeurant professionnellement à Luxembourg.

L'Assemblée choisit comme scrutatrice Mme Christelle Vaudémont, employée privée, demeurant professionnellement à Luxembourg.

Le président déclare et le notaire d'acter que:

I. Les actionnaires présents ou représentés et le nombre d'actions qu'ils détiennent sont renseignés sur une liste de présence; laquelle liste de présence, après avoir été signée «ne varietur» par le mandataire, les membres du bureau et le notaire instrumentant, ainsi que les procurations des actionnaires représentés, resteront annexées au présent acte pour être soumis avec lui aux formalités de l'enregistrement.

II. Il ressort de la liste de présence que toutes les actions, représentant l'intégralité du capital social sont représentées à la présente assemblée générale extraordinaire, de sorte que l'assemblée peut décider valablement sur tous les points portés à l'ordre du jour, dont les actionnaires ont été préalablement informés.

III. L'ordre du jour de la présente Assemblée est le suivant:

Ordre du jour:

1.- Réduction du capital par rachat d'Actions de catégorie «TAND».

2.- Réduction du capital par rachat d'Actions de catégorie «CVC».

3.- Modification statutaire:

Suite aux modifications susmentionnées, il est proposé de modifier le premier alinéa de l'article 5 des statuts de Private Equity Selection International (PESI) II S.A. comme suit:

«Le capital social est fixé à 358.940,-EUR (trois cent cinquante-huit mille neuf cent quarante euros), représenté par 35.894 (trente-cinq mille huit cent quatre-vingt-quatorze) actions réparties comme suit:

- 287 (deux cent quatre-vingt-sept) actions de catégorie «P4»;

- 15.203 (quinze mille deux cent trois) actions de catégorie «CVC»;

- 20.404 (vingt mille quatre cent quatre) actions de catégorie «TAND»;

chacune libérée intégralement et d'une valeur nominale de dix euros (EUR 10.)»

Ces faits exposés et reconnus exacts par l'assemblée, les actionnaires décident ce qui suit à l'unanimité:

Première résolution:

L'assemblée décide de réduire le capital social de la Société à concurrence de 131.380,-EUR (cent trente-et-un mille trois cent quatre-vingt euros), pour le ramener de son montant actuel de 490.320,-EUR (quatre cent quatre-vingt-dix mille trois cent vingt euros) à un montant de 358.940,- EUR (trois cent cinquante-huit mille neuf cent quarante euros), et de réaliser cette réduction de capital par l'annulation de:

- 6.194 (six mille cent quatre-vingt-quatorze) actions de catégorie «CVC»; et

- 6.944 (six mille neuf cent quarante-quatre) actions de catégorie «TAND».

Tous les droits attachés aux actions annulées y compris le droit aux bénéfices de l'exercice en cours s'éteindront au jour de l'annulation.

La valeur de marché de l'entité sous-jacente étant inférieure à la somme de la valeur des titres annulés, aucune charge fiscale n'est à constater.

Le notaire a attiré l'attention de l'assemblée sur les dispositions de l'article 69 de la loi sur les sociétés commerciales instaurant une protection en faveur des créanciers éventuels de la société, le remboursement effectif aux actionnaires ne pouvant avoir lieu librement et sans recours de leur part que trente (30) jours après la publication du présent acte au Mémorial.

Deuxième résolution:

Suite aux modifications susmentionnées, le premier alinéa de l'article 5 des statuts de la Société est modifié et aura la teneur suivante:

«Le capital social est fixé à 358.940,-EUR (trois cent cinquante-huit mille neuf cent quarante euros), représenté par 35.894 (trente-cinq mille huit cent quatre-vingt-quatorze) actions réparties comme suit:

- 287 (deux cent quatre-vingt-sept) actions de catégorie «P4»;
 - 15.203 (quinze mille deux cent trois) actions de catégorie «CVC»;
 - 20.404 (vingt mille quatre cent quatre) actions de catégorie «TAND»;
- chacune libérée intégralement et d'une valeur nominale de dix euros (EUR 10.)»

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée à 12.00 heures.

Frais

Les frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, incombant à la société et mis à sa charge en raison des présentes, sont évalués sans nul préjudice à la somme de mille cinquante euros (1.050,-EUR).

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, les jour, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite aux comparantes, toutes connues du notaire par leur nom, prénom usuel, état et demeure, elles ont signé avec Nous, notaire, le présent acte.

Signé: A. SCHNITT, L. BOEUF, C. VAUDEMONT, P. DECKER.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 04.03.2014. Relation: LAC/2014/9995. Reçu 75.-€ (soixante-quinze Euros).

Le Receveur (signé): Irène THILL.

POUR COPIE CONFORME, délivré au Registre de Commerce et des Sociétés à Luxembourg.

Luxembourg, le 17.03.2014.

Référence de publication: 2014039008/81.

(140044757) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 mars 2014.

Opus Finance S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 25A, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 139.563.

Le bilan au 31/12/2012 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2014038997/10.

(140044486) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 mars 2014.

Outlet Site JV S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 178.113.

Extrait des décisions prises par les associées unique en date du 21 février 2014

1. M. Douwe TERPSTRA a démissionné de son mandat de gérant B.

2. M. Hugo FROMENT, administrateur de sociétés, né à Laxou (France), le 22 février 1974, demeurant professionnellement à L-2453 Luxembourg, 6, rue Eugène Ruppert, a été nommé comme gérant B pour une durée indéterminée.

Veillez prendre note que Messieurs David CATALA, Pierre CLAUDEL, Joé GREIS et Julien PONSON, gérants B, résident désormais professionnellement à L-2453 Luxembourg, 6, rue Eugène Ruppert avec effet au 1^{er} mars 2014.

Luxembourg.

Pour extrait et avis sincères et conformes

Pour Outlet Site JV S.à r.l.

Intertrust (Luxembourg) S.à r.l.

Référence de publication: 2014038993/17.

(140044493) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 mars 2014.

Orbi Financial, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-8308 Capellen, 75, Parc d'Activités.

R.C.S. Luxembourg B 164.542.

—
EXTRAIT

Monsieur Anton Tewfic Safieh, né le 23 février 1962 à Jérusalem, avec adresse professionnelle à 75, Parc d'activités, L-8308 Capellen, assure depuis le 27 janvier 2014 la fonction de «Gérant» de la société Orbi Financial pour une durée indéterminée.

La société à responsabilité limitée luxembourgeoise SEREN, ayant son siège social au 75, Parc d'Activités, L-8308 Capellen, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B110588 est nommée depuis le 27 février 2014 comme «Gérant Délégué» pour une durée indéterminée.

Monsieur George BRYAN-ORR, né le 10 octobre 1970 à North York (Canada), avec adresse professionnelle à 75, Parc d'activités, L-8308 Capellen, est depuis le 7 mai 2012 l'un des représentants de la société «SEREN» S.à r.l. pour ses fonctions de «Gérant» de la société à responsabilité limitée ORBI FINANCIAL.

Le pouvoir de signature du gérant délégué et des gérants est modifié. La société se trouve désormais engagée en toutes circonstances par les signatures conjointes de deux gérants dont celle du gérant délégué sauf pour les transactions financières n'excédant pas le montant de trois mille euros (EUR 3.000) pour lesquelles la seule signature du gérant délégué suffira dans la limite de cinq mille euros (EUR 5.000) par an.

Pour Extrait

La société

Référence de publication: 2014038998/23.

(140044464) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 mars 2014.

Otto Colmesch G.m.b.H., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-9419 Vianden, 27, rue du Vieux Marché.

R.C.S. Luxembourg B 125.819.

—
Les comptes annuels au 31.12.2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Echternach, le 17 mars 2014.

Signature.

Référence de publication: 2014039001/10.

(140044702) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 mars 2014.

Expectus Luxembourg S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-8033 Strassen, 9, rue Mère Teresa.

R.C.S. Luxembourg B 167.163.

—
Les comptes annuels au 31 décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 17 mars 2014.

Pour compte de Expectus Luxembourg Sàrl

Fiduplan S.A.

Référence de publication: 2014038754/12.

(140044509) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 mars 2014.

R.S.W. Services Import/Export S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-6673 Mertert, 43, Cité Pierre Frieden.

R.C.S. Luxembourg B 46.644.

—
Im Jahre zweitausendvierzehn, den sechszwanzigsten Tag im Monat Februar.

Vor dem unterzeichnenden Notar Paul BETTINGEN, mit dem Amtswohnsitze zu Niederanven.

Versammelten sich zu einer ausserordentlichen Generalversammlung die Aktionäre, beziehungsweise deren Vertreter, der Aktiengesellschaft „R.S.W. Services Import/Export S.A.“, mit Sitz zu L-6673 Mertert, 43, Cité Pierre Frieden, eingetragen im Handelsregister Luxemburg unter der Nummer B 46.644, gegründet gemäss Urkunde aufgenommen durch den Notar Christine DOERNER, am 2. Februar 1994, veröffentlicht im Mémorial C, Nummer 189 vom 14. Mai 1994, letztmalig

abgeändert durch Urkunde des unterzeichnenden Notars vom 23. Dezember 2009, veröffentlicht im Mémorial C Nummer 500 vom 9. März 2010.

Die Versammlung wird eröffnet unter dem Vorsitz von Herrn Siegfried PÜTZ, wohnhaft in L-6681 Mertert, 1, rue de Manternach.

Der Vorsitzende beruft zum Schriftführer Frau Janet HORTSCH, wohnhaft in L-6681 Manternach, 40, rue de Manternach.

Die Versammlung erwählt zum Stimmzähler Herrn Siegfried PÜTZ, vorgenannt.

Der Vorsitzende stellt unter der Zustimmung der Versammlung fest:

1. Die Aktionäre sowie deren etwaigen bevollmächtigte Vertreter sind unter der Stückzahl der vertretenen Aktien auf einer Anwesenheitsliste eingetragen.

2. Aus dieser Anwesenheitsliste geht hervor, dass das gesamte Aktienkapital in gegenwärtiger Versammlung vertreten ist, und dass somit die Versammlung befugt ist, über nachstehende Tagesordnung, welche den Aktionären bekannt ist, zu beschliessen.

Etwaige Vollmachten der vertretenen Aktieninhaber, von den Mitgliedern des Verwaltungsvorstandes und dem instrumentierenden Notar "ne varietur" unterzeichnet, bleiben gegenwärtigem Protokolle, mit welchem sie einregistriert werden, als Anlage beigegeben.

3. Die Tagesordnung hat folgenden Wortlaut:

Tagesordnung

1.- Feststellung, dass die Gesellschaft nunmehr einen einzigen Aktieninhaber hat und dementsprechend Anpassung von Artikel 1, 6 und 9, an einer unipersonalen Gesellschaft.

2.- Abänderung des Gesellschaftszwecks und dementsprechend Abänderung von Artikel 4 der Satzung wie folgt:

„ **Art. 4.** Zweck der Gesellschaft ist der Handel, die Installation und die Inbetriebnahme von alternativen Energien, der Handel von Waren und Gütern jeglicher Art, mit Ausnahme von Pharmazeutika und Waffen.

Die Gesellschaft kann alle Geschäfte kaufmännischer, gewerblicher oder finanzieller Natur betreiben, die der Erreichung ihres Zweckes förderlich sind.“

3.- Abänderung von Artikel 10, Absatz 1 um die Abgabe der täglichen Geschäftsführung an Dritten zu ermöglichen.

4.- Annahme der Kündigungen von Frau Janette Ferreira Campos als Verwaltungsratsmitglied und Delegierter des Verwaltungsrates, von Herr Hans-Theo Gerhards als Verwaltungsratsmitglied und von Herr Siegfried PÜTZ als Delegierter des Verwaltungsrates, Entlastung.

5.- Bestätigung des Mandates von Herr Siegfried PÜTZ als alleiniges Verwaltungsratsmitglied für eine Dauer von 6 Jahren.

6.- Verschiedenes.

Sodann traf die Versammlung nach Beratung einstimmig folgende Beschlüsse:

Erster Beschluss:

Die Generalversammlung stellt fest, dass die Gesellschaft nunmehr einen einzigen Aktieninhaber hat und beschliesst dementsprechend Artikel 1, 6 und 9 an einer unipersonalen Gesellschaft anzupassen wie folgt:

Art. 1. Die Aktiengesellschaft trägt die Firmenbezeichnung R.S.W. Services Import/Export S.A..

Die Gesellschaft kann einen einzigen oder mehrere Gesellschafter haben. Solange die Gesellschaft nur einen Gesellschafter hat, kann diese durch einen einzigen Verwalter verwaltet werden, welcher nicht der einzige Gesellschafter zu sein braucht.

Art. 6. Wenn die Gesellschaft durch einen einzigen Gesellschafter gegründet wurde oder wenn durch Generalversammlung festgestellt wird, dass die Gesellschaft nur einen einzigen Gesellschafter hat, kann die Gesellschaft durch einen einzigen Verwalter verwaltet werden, der „einzigster Verwalter“ genannt wird, bis zur nächsten ordentlichen Generalversammlung, welche das Vorhandensein von mehr als einem Aktionär feststellt.

Wenn die Gesellschaft mehr als einen Gesellschafter hat wird diese durch einen Verwaltungsrat verwaltet, der aus mindestens drei Mitgliedern besteht, die keine Aktionäre sein müssen. In diesem Fall muss die Generalversammlung zusätzlich zu dem einzigen Verwalter zwei (2) neue Verwalter ernennen. Der einzige Verwalter beziehungsweise die Verwalter werden für eine Dauer ernannt, die sechs Jahre nicht überschreiten darf. Sie können von der Generalversammlung wiedergewählt und jederzeit abberufen werden.

Jeder Verweis auf den Verwaltungsrat in vorliegender Satzung ist ein Verweis auf den einzigen Verwalter (wenn die Gesellschaft einen einzigen Gesellschafter hat) solange die Gesellschaft einen einzigen Gesellschafter hat.

Der/die Verwalter werden durch die Generalversammlung ernannt. Die Gesellschafter bestimmen ebenfalls die Anzahl der Verwalter, ihre Vergütung und die Dauer ihres Mandates.

Wird die Stelle eines Mitgliedes des Verwaltungsrates durch Tod, Pension oder jeden anderen Grund, frei, so können die verbleibenden Mitglieder durch einfache Stimmenmehrheit das frei gewordene Amt bis zur nächsten Generalver-

sammlung der Aktionäre besetzen. Falls kein Verwalter verfügbar ist, wird durch den Prüfungskommissar schnell eine Generalversammlung einberufen, um einen neuen Verwalter zu ernennen.

Art. 9. Die Gesellschaft wird nach aussen verpflichtet durch die gemeinsame Unterschrift von zwei Verwaltungsratsmitgliedern, in der täglichen Geschäftsführung durch die Einzelunterschrift des delegierten Verwalters, beziehungsweise durch die Unterschrift des einzigen Verwalters oder durch die gemeinsame oder alleinige Unterschrift eines im Rahmen der ihm erteilten Vollmachten handelnden Bevollmächtigten des Verwaltungsrates beziehungsweise des einzigen Verwalters, ungeachtet der in Artikel 10.- der Satzung vorgesehenen Vollmachten.

Zweiter Beschluss

Die Generalversammlung beschliesst den Gesellschaftszweck abzuändern und dementsprechend Abänderung von Artikel 4 der Satzung wie folgt:

„ **Art. 4.** Zweck der Gesellschaft ist der Handel, die Installation und die Inbetriebnahme im Bereich der alternativen Energien sowie der Handel von Waren und Gütern jeglicher Art, mit Ausnahme von Pharmazeutika und Waffen.

Die Gesellschaft kann alle Geschäfte kaufmännischer, gewerblicher oder finanzieller Natur betreiben, die der Erreichung ihres Zweckes förderlich sind.“

Dritter Beschluss

Die Generalversammlung beschliesst die Abgabe der täglichen Geschäftsführung an Dritten zu ermöglichen und dementsprechend Abänderung von Artikel 10, Absatz 1 der Satzung wie folgt:

Art. 10. (Absatz 1). Der Verwaltungsrat kann die tägliche Geschäftsführung der Gesellschaft sowie die Vertretung derselben in Bezug auf die tägliche Geschäftsführung an ein oder mehrere Mitglieder des Verwaltungsrates oder an Dritten übertragen, welche die Bezeichnung, geschäftsführenden Verwalter tragen.

Vierter Beschluss

Die Generalversammlung beschliesst die Kündigungen von Frau Janette Ferreira Campos als Verwaltungsratsmitglied und Delegierter des Verwaltungsrates, von Herr Hans-Theo Gerhards als Verwaltungsratsmitglied und von Herr Siegfried PÜTZ als Delegierter des Verwaltungsrates, anzunehmen und gibt ihnen Entlastung für die Ausübung Ihrer Mandate bis zum heutigen Tag.

Fünfter Beschluss

Die Generalversammlung beschliesst das Mandat von Herr Siegfried PÜTZ als alleiniger Verwaltungsratsmitglied für eine Dauer von 6 Jahren zu bestätigen.

Da somit die Tagesordnung erledigt ist, hebt der Vorsitzende die Versammlung auf.

Der Notar hat die Erschienenen darauf aufmerksam gemacht, dass eine Handlungsmächtigung, in Bezug auf den Gesellschaftszweck, ausgestellt durch die luxemburgischen Behörden, vor jeder kommerziellen Tätigkeit erforderlich ist, was die Erschienenen ausdrücklich anerkennen.

Bevollmächtigung

Die Erschienenen, handelnd in gemeinsamem Interesse, erteilen hiermit einem jeden Angestellten des unterzeichneten Notars Spezialvollmacht, in ihrem Namen jegliche etwaige Berichtigungsurkunde gegenwärtiger Urkunde aufzunehmen.

Kosten

Der Gesamtbetrag der Kosten, Ausgaben, Vergütungen und Auslagen, unter welcher Form auch immer, welche der Gesellschaft aus Anlass der Kapitalerhöhung entstehen, beläuft sich auf ungefähr eintausendzweihundert Euro (EUR 1.200,-).

WORÜBER URKUNDE, aufgenommen und geschlossen zu Senningerberg, am Datum wie eingangs erwähnt.

Und nach Vorlesung alles Vorstehenden an die Komparenten, alle dem Notar nach Namen, Vornamen, Stand und Wohnort bekannt, haben alle mit Uns Notar gegenwärtige Urkunde unterschrieben.

Gezeichnet: Siegfried Putz, Janet Hortsch, Paul Bettingen.

Enregistré à Luxembourg, A.C., le 04 mars 2014. LAC / 2014 / 10078. Reçu 75.-€.

Le Receveur (signé): Irène Thill.

- Für gleichlautende Kopie - Ausgestellt zwecks Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Senningerberg, den 12. März 2014.

Référence de publication: 2014039028/115.

(140044990) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 mars 2014.